### Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

	Coloured covers / Couverture de couleur			Coloured pages / Pages de couleur
	Covers damaged / Couverture endommagée			Pages damaged / Pages endommagées
	Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée			Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
	Cover title missing / Le titre de couverture manque	~	2	Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
	Coloured maps /			Pages detached / Pages détachées
	Cartes géographiques en couleur	/		Showthrough / Transparence
	Coloured ink (i.e. other than blue or bla Encre de couleur (i.e. autre que bleue de couleur (i.e.			Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
	Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur  Bound with other material / Relié avec d'autres documents			Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
	Only edition available / Seule édition disponible			Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / II se peut que
	Tight binding may cause shadows or di along interior margin / La reliure serrée causer de l'ombre ou de la distorsion le marge intérieure.	peut		certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.
/	Additional comments / Commentaires supplémentaires:	Pagination continue.		

# 

# POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTERAIRES.

# Vol.

# Montreal, Vendredi, 2 Mars 1949.

### DISCOURS

L'HON. M. LAFONTAINE SUR L'INDEMNITÉ.

M. L'ORATEUR, -I! me sera permis, j'aime à le croir de reclamer un moment l'attention de certe chambre. Lois d'imiter la conduite des membres del'opposition en faisant un appel aux plus mauvaises passions de la nature humaine, je me contenterai et me ferai un devoir de replacer la question sur son termin véritable. Je le ferai dans un langage bien différent de celui de mes adversaires; ce sera mon fangage ordinaire, langage dont je n'ai jamais eu et n'aurai ja mais à rougir.

J'ai deux propositions à établir ; la première est que nous ne faisons que marcher dans la voie que nos adversaires, qui formaient la dernière administration, nous avaient tracée, ou, pour mieux dire, imposée, relativement à cette question de pertes souffertes dans nos malheureux troubles politiques, et que la mesme que nous proposons aujourd'hui n'est que la consequence nécessaire de celle qu'ils ont eu le mérite de présenter eu: -mêmes en 1845, mesure dont ils ont pris, aux yeux de tout homme honnête et sensé, aux yeux du pays tout entier. l'engagement solennel de conduire à fin.

Emient-ils sincères ? C'est là une question dont l'appréciation depend de leurs actes, de leurs actions, dont je cais faire l'exposé ; je laisserai ensuite la solution de cette question aux honorables membres de cetæ chambre et au public.

Toujours est-il vrai qu'étant au pouvoir, ils ont engagé la foi du gouvernement. Et, parce que nous voulons, nous, racheter cette promesse solennelle de feur part, nous aous trouvous, à notre grande surprise, l'objet de leurs accusations impuissances, il est vrai, mais qui, par cela même qu'ede sont impaissan. s, n'en décèlent pas moins leur faiblesse. leur manque de genérosité, de sincérité même, qu'on me pardonne cene expression!

La seconde proposition consiste à réfuter l'assertion si sou vent faite dans le cours de ces débats, que l'adoption de notre mesure aurait l'effet de faire payer au Haut-Canada, et à son préjudice, certaines pertes, que nos troubles politiques de 1837 et 1838 ont fait essuyer aux habitans du Bas-Ca-

Pour mieux développer nu première proposition, il me fant faire le précis historique des mesures législatives ou administratives, adoptées tant dans le Hant que dans le Bas-Canada, sur la question des pertes dont il s'agit.

D'abord pour le Haut-Canada, où une rébellion a éclaté, quoique sa population ne fut pas canadienme-française. La législature du Haut-Canada pansa deux actes, l'un en 1838, et l'antre en 1840 ; le premier avait pour objet de faire constater, par des commissaires, le montant des pertes, l'antre d'approprier une somme de £40,000 à l'indemnité de ces pertes. Vous ne trouverez, ni dans l'un ni dans l'autre de ces deux actes, aucune classification des sujets de Sa Muieste, qui ont éte victimes de ces pertes. Tous ceux qui avaient souffert, sont appelés à demander une indemnité. La nature on l'origine des pertes seule etait définie. C'était celles qui pouvrient avoir été occasionnées par les rebelles. Cependant l'acte de 1840 ajoute le moi, ou autrement, mot bien vague, il faut l'avoner. En 1841, l'Union des deux Provinces est décrétée.

Dans la première session du pariemen'-uni un amendement est propose; il consiste à faire reconnaître que l'indemnité doit s'étendre non seulement aux pertes occasionnées par les rebelles ou autrement, mais encore à celles don les fait aucune distinction entre les divers degrés de lovan é des victimes. Que l'on remarque également que l'acte de 1840, appropriant £40,000, fut passé dans la dernière session du dernier parlement du Haut-Canada, à une époque où le Hant-Canada était incapable de payer sa dette publitue, et que cet acte est le dernier acte de ce parlement, et que, dans cet acte, il n'est nulement question des voirs et moyens de prélever cette somme de £40,000.

Voilà l'état des choses jusqu'à 1844. Dans la session de 1842, je fus appelé au ministère. Cette session ne dura que

Dans la session de 1843, l'hon, membre pour, le comté de pourvoir au paiement des pertes souffertes dans le Hant- de bonne foi. Canada, c'est-à-dire au paiement des £40,000. Notre réponse fut négative ; et, en la donnant nous déclarâmes que, s'il fallait payer, à même le fonds consolidé de la province, Bas-Canada, dont le montant devait être au moins double de proposition, soit sur celle de l'hou, membre pour Essex, (col. Prince); dans tous les cas, l'un et l'autre en faisaient partie; et je pense que l'hon, membre pour Hamilton (Sir Allan j McNab) en faisait aussi partie. Ce comité spécial avait nour mission d'indiquer les moyens de prélever cette taxe du Haut-Canada, ne pouvait être adoptée, " à moins que directe sur les habitans du Haut-Canada. A-t-il jamais fait | " l'on n'adoptât en même tems quelques dispositions pour rapport ? Jamais. Que devenait donc cette vanterie de cette " bonne disposition de la part de nos concitovens du Haut-Ca- " nuda de se taxei directement pour payer ces pertes ? Ceux en celui d'indiquer les moyens de la prélever.

Dans tous les cas, il résulte de ce fait que les habitans du en seus contraire de ce vote. Hant-Canada, quoi-qu'anglais, n'aiment pas plus i être tarés que les habitans du Bas-Canada.

Metcalfe et de l'administration, à laquelle nous avons succéde l'année dernière.

Le choix de l'orateur, à l'ouverture de la session de 1844-45, fit voir quelle était la force des deux partis politiques. Une majorité de trois seulement plaça dans le fanteuil l'hon. membre pour Hamilton, (sir Allan McNab.) Je fis remarquer alors que je regrettais benueoup que le gouvernement n'ent pas une unijorité plus forte dans cette chambre; car je ne snis pas un de ceux qui proclament qu'il faut une chambre forte et un gonvernement faible, comme on l'a dit demicrement dans cette enceinte; au contraire sous notre nouvelle forme de constitution, le gouvernement sera fort ou faible, selon que la majorité qui l'appuie dans cette chambre et dont dépend son existence, sera elle-même forte ou faible.

Dans cette célèbre majorité de 3 se trouvait l'honorable membre du Lac des Deux-Montagnes, (M. Scott.) Je n sais à quel degré de loyauté, l'administration de sir Charles Metcalfe l'avait considéré. Toujours est-il vrai qu'elle s'était empressée d'accueillir son appui; appui qui l'a sauvée du naufrage dans plus d'une occasion. Pouvait-il en être autrement d'une administration qui, plus d'une fois, fut obligée de compter sur le désintéressement et le patriotisme de opposition, pour faire passer ses mesures ?

L'hon, membre de lac des Deux-Montagnes me pardonneta, si j'en appelle à lui, je no fais qu'accomplir un devoir que mes adversaires, auxquels il a cru devoir lui-même donner son appui pendant deux sessions,m'imposent aujourd'hui, Les électeurs de l'hon, membre lui avaient confié des pétitions, demandant une indemnité, surfoit pour la destruction de l'église de St. Eustache. Je reconnaîs izi que l'hon. membre a fait tout ce qui était en son pouvoir pour obtenir cette indemnité; il croyait l'obtenir en donnant honnétement, ninsi qu'il l'a déclare dans cette chambre, son appui à une administration qui l'a joué et trompé. En m'exprimant ainsi, je ne fais que répéter ce que l'hon, membre a déjà dit dans cette enceinte, et re qu'il s'empressera de dire encore, je n'en ai aucun donte. En outre de l'intérêt de ses électeurs, l'hon. membre avait lui-même un intérêt personnel à l'indemnité qu'il réclamait auprès de la dernière administration. Cette administration le savait, et lui faisait espérer cette indem-

Nous en sommes donc à la session de 1844-45. Le Haut Canada demandait ses £40,000; le Bas-Canada deman lait ses £80,000. Le Haut-Canada, ou plutot, l'hon, M. Sherwood qui le représentait alors dans l'administration, ne parlait plus de taxel directe sur les habitans du Haut-Canada. Mais il fallait payer les £40,000 du Haut-Canada. même sans payer les £80.000 du Bas-Canada, quoiqu'en 1843 on cut reconnu la justice de cette réclamation.

Il a donc fallu avoir recours aux fonds consolidé de la prorince. L'on chargea l'hon. D. B. Papineau, de proposer ui-même cet expédient, qui consistait à soustraire du revenu général de la province une branche particulière de ce revenu: c'était celle des licences d'auberges. C'était être on ne peut plus heureux; cette branche particulière du revenuaproduit, dans le Haut-Canada, à peu près le double de ce qu'elle produit dans le Bas-Canada. Quelle belle opération financière! l'en parlerai bientôt en détail.

Mais, avant que cette opération fût mise à exécution, hon, membre des Deux-Montagnes voulait avoir une ratantie. Du moins c'est ainsi que j'interprête les actes de la dernière administration, tels qu'ils apparaissent sur les journaux de cette chambre.

Avant même que l'on procédât, en 1845, à s'occuper troupes de Sa Majesté. les volontaires, ou toutes autres per- | du paiement des £40.000 du Haut-Canada, bien que ce soumes prenant sur elles d'agir par ordre du gouvernement, fut le même jour, le 28 fevrier 1845, l'hon, membre out on pu aussi être la cause. Cu dernier amendement devient alors assez d'influence auprès de l'administration d'alors loi ; il fait partie de l'acte de 1841. Que l'on remarque, M. pour qu'elle lui permit de proposer, et de faire adopter. Pornt ur, que cu acte, non plus que les deux premiors, ne à l'unanimité par cette chambre une adresse au gouverneur d'alors, lord Metcalfe, " priant Son Excellence de vou-6 loir bien faire adopter quelques mesures aux fins d'assurer " aux habitans de la province, ci-devant le Bas-Canada, une " indeamité pour les justes pertes qu'ils ont essuyées pendant le rébellion de 1837 et 1838."

Cette proposition de l'hon, membre des Deux-Montagnes fut secondée par le Dr. Dunlop, l'un des plus grands loyaux du Haut-Canada. Oh! il faut que les habitans du Bas-Canada aient bien soussert, et bien injustement, puisque le Dr. Dunlon a lui-même secondé cette proposition.

Cette adresse votée, la foi du gouvernement était engagé! Ainsi a dû le comprendre l'hon, membre des Deux-Montad'Essex' nous demanda si le gouvernement avait l'intention | gnes ; ainsi ont du le comprendre tous les gens honnêtes et

Aussi quelques heures après l'adoption de cette adresse, scance tenante. l'hon, membre des Deux-Montagnes permetil à l'administration de s'emparer du revenu des licences tes perces du Hant-Canada, il faudrait aussi payer celles du d'auberges pour payer les pertes du Hant-Canada, jolie opération financière au moyen de laquelle les pertes du Hautcelui du Haut-Canada. En outre le fonds consolidé ne per- Canada étaient payées à même le revenu consolidé de la mettait pas de le faire. Je crois que cette réponse fut ap province, tont en donnant aux gens de mauvaise foi le préprouvée par l'hon, membre pour Essex. Je me rappelle texte de dire que le Haut-Canada payait lui-même ses protort bien qu'à la suite de cette réponse. Phon, membre pres pertes ; il nous était impossible de laisser passer sous pour Toronto, (M. Sherwood) se ha'a, peut-être un peu trop silence cette opération. Aussi deux amendemens furent-ils vite, de dire que les habitans du Haut-Canada étalent prêts proposés à la motion de Phon. D. B. Papineau; le premier, à se soumettre à des taxes directes pour subvenir au paie, propo-é par l'hon, membre du comté de Glengary, avait ment des £40,600. Un comité spécial fut nommé soit sur sa pour objet d'en appeler au gouvernement impérial pour le paiement de ces pertes; il fut repoussé.

Cet amendement perdu, selon notre langage parlementaire, 'en proposai moi-même un autre à l'effet de déclarer que la proposition de l'hon. D. B. Papineau de payer les pertes pourvoir au paiement de réclamations se ablables dans le Bas-Canada.

Cet amendement sut alors rejete. Qu'il me soit permis qui avaient eu le courage de parler de cette taxe, n'ont pas de remarquer que l'hon, membre pour Gaspé, (M. Christie) vota pour cet amendement; et cependant, aujourd'hui, il agit

Voilà le récit sidèle des saits jusqu'à ce jour mémorable du 28 février 1845. La question, soulevée ce jour là, était Dans cette session de 1843, le ministère dont je faisais par- trop grave, pour qu'elle ne donnât pas lieu à des débats longs ie, résigna. La session suivante du parlement, qui fut celle et chalcureux. Dans le cours de ces débats, je demandai

qu'il faisait pour le Haut-Canada; rien de plus, mais aussi rien de moins. L'hon. D. B. Papmeau me répondit que la raison pour laquelle la mesure, qu'il proposatt dans l'intérêt du Haut-Canada, ne s'étendait pas au Bas-Canada, était que les pertes du Bas-Canada n'étalent pas constatées. Je lui fis voir que les perres du Haut-Canada ne l'étuent pas, puisqu'il avait recours à des commissaires pour les constater. Voyant que le refus de faire justice au Bas-Canada était fondé surl'assertion fausse qu'aucune perte n'avait été constatéc dars le Ba--Canada, je me fis un devoir de dire à cette administration qu'il existait encore deux rapports des commissaires nommés en vertu d'une ordonnance du conseil spécial, auxquels on n'avait pas encore fait justice, bien que ces deux rapports constatassent les pertes d'une certaine classe privilégiée. L'on ne savait quoi répondre ; mais j'avais été compris par un hon, membre qui représentait alors la cité de Montréal, et que je remplace aujourd'hui. Il e-t bien connu que cet hou, membre faisait alors mouvoir à son gré l'administration de 1844 et 1845; quand il m'entendit faire allusion aux deux rapports en question, il somma l'adminis tration de dire si elle entendait payer les réclamations de ceux au profit desquels ces deux rapports avaient été faits. Cette interpellation eut lieu dans le cours des débats qu'avait soulevés la proposition faite par l'hon. D. B. Papineau. Les membres de l'administration déclarèrent qu'ils avaient jusqu'alors ignoré l'existence de ces deux rapports, et promirent à l'hon, membre, avec toute la soumission possible, que justice serait faite. Cette prétendue justice fut faite dans la ecssion de 1846, mais aurnit-elle été faite, si je n'avais pas, en 1845, rappelé la cause de cette classe privilégiée de lovaux ?

J'ai exposé les faits jusqu'à la session de 1845. Il me faut revenir à l'adresse du 28 février demandant une comnission, adresse adoptée avec le concours de l'administration. Mais, avant d'aller plus loin, il est bon de rappeler que, sous le régime de conseil spécial, des commissaires ivaient été nommés, dans le Bas-Canada, pour constater les pertes de certaines classes privilégiées. Eh! bien, M. l'orateur, nous avons les rapports de ces commissaires qui. assurément, ne peuvent pas être accusés de partialité par nos adversaires d'anjourd'hm. Il paraît que £15,000 ou £20,000, votés par le consoil spécial, et payés avant l'Union des provinces, ont suffi pour faire face à toutes leurs portes, même en déduisant les frais ou émolumens de cette commission, qui, je crois, ont été à peu près d'un cinquième ou d'un quart de la somme ainsi appropriée.

Les faits ainsi exposés dans leur vrai jour, ne me sera-t-ij ons permis de demander aux membres de la dernière administration, quelle' était leur intention, quel était leur objet. lorsque, le 28 février 1845, ils donnaient leur concours à la motion de l'hon, membre des Deux-Montagnes, et faisaient ainsi adopter à l'unanimité par cette chambre une proposition qui reconnaissait qu'il y avait encore dans le Bas-Canada des pertes qu'il fallait; satisfaire ? Etaient-ils sincères, ou n'était-ce qu'une déception pratiquée en vers l'hon, membre des Deux-Montagnes, afin de conserver son appui dans cette chambre, appui dont a si souvent dépendu l'existence de ce ministère? Oh! M. l'orateur, se ait-il possible, que pour conserver une voix dans cette chambre, l'on sacrificrait tout? L'on engagerait sa foi publique, lorsqu'on est au pouvoir, pour la violer ensuite lorsqu'on est dans l'opposition?

La session de 1814-45 terminée, le ministère semble avoir oublié l'adresse du 28 février. Ce ne fut que dans le mois de décembre suivant qu'il fit nommer une commission. Ses instructions sont en date du 12 de ce mois. Une nouvelle session du parlement approchait. L'hon, membre des Deux Montagnes allait de nouveau se trouver face à face avec ce ministère. Il fallait bien faire quelque chose pour conserver son appui. De là la nomination de cette commis-

On lit dans les instructions du 12 décembre 1845, ce qui suit : " Dans l'exécution des devoirs qui vous sont conflès en verta de la présente commission, vous devrez distin-' guer avec soin les cas de ceux qui ont pris part à la dite rébellion, ou ont pu l'aider, ou s'en rendre complices, des cas de ceux qui ne l'ont pas fait ; vons indiquerez spécia lement, mais succinctement, la nature des pertes essayees dans chaque cas, le montant, la nature, et autant que possible, la cause de ces pertes. "

Les commissaires par la lettre de leur secrétaire du 11 fevrier 1846, demandent des explications, et posent la question suivante : " Les instructions du 12 décembre dernier transmises aux commissaires différent essentiellement de la teneur de la commission qui les nomme, relativement aux personnes qui ont droit à une indemnité; quels sont les pouvoirs conférés à la commission pour établir les classifications requises par les instructions ?"

Voici la réponse écrite de M. le secrétaire Daly à cette question. Elle est en date du 27 février 1846 : " En établissant les classifications exigées dans vos instructions " du 12 déc. dernier, l'intention de Son Excellence est que vous n'admettiez aucun autre genre de preuves que celles uni sont fournies par les sentences des cours de justice. "

Cetta réponse est faite à la veille de la session du parlement. Ces nouvelles instructions intiment de plus aux commissaires que " les détails de ces perces doivent faire par h, suite le sujet d'une enquête plus approfon lie par ordre "'de la législature. "

Puis le 2 avril 1846, durant la session du parlement, une lettre de M. le sécrétaire Daly enjoint aux commissires de faire leur iapport le plus promptement qu'il leur sera possible. Ce rapport est fait durant cette même session du parlement. Les commissaires constatent que les réclamations de toutes sortes se montent à environ £250.000, et sont d'opinion qu'illaudra approprier une somme de £100,000 pour y faire droit. Que l'on remarque que plusieurs persounes n'ont pas présenté leurs réclamations, parce qu'elles ne croyaient pas à la sincérité du ministère.

Dans cette même session de 1846, l'administration fait passer une loi appropriant le fonds des licences de mariage au paiement des pertes constatées, des avant l'Union des provinces, par les deux rapports des commissaires du conseil spécial dont j'ai déjà parlé. C'était faire justice avec le 1844 et 1845, sut ouverte sous les auspices de sir Charles avez instance au ministère de saire pour le Bas-Canada co vongeance en nième tems ; car le revenu annuel du sonds, ainsi approprié, n'était pas su'fisant pour payer l'in érêt des £110,000, qui formaient le montant de ces deux rap-

Les faits, que j'ai cités, établissent clairement que toutes les pertes de la classe pri ilégiée par excellence avaient été constatées même avant l'Union des provinces, et ont été payées en purtie ayant et en partie depuis cette époque. Qu :yeut donc dire l'adresse du 28 fevrier 1845 ? Que significat donc la commission et les instructions subsequentes? N'é2 tablissent-elles pas que l'administration du tems reconnaissait qu'il y avait une autre classe de personnes qui, quoique peut être moins privilégiees à ses yeux, avaient néanmoins droit à une indemnité pour les pertes qu'elles avaient souf-

Or, quel est auj 'n d'hui l'objet de notre mesure ? N'es'-rè pas de finir ce que nos prédécesseurs avaient eux-mêm à commence? N'est-ce pas en effet continuer leur propre mestire ? et au lieu de nous blamer, ne devraient-ils pas au controire nous appronver?

Je pease avoir établi ma première proposition ; je passe à la seconde qui est de démontrer que le paiement des perres à même le fonds consolide n'est pas une injustice pour le Haut-Canada

Avant la loi de 1845, donnant aux municipalités le fon 's des licences d'auberges, et appropriant en mome tem-, mi fonds prélevé dans cette partie de la province, toute certe branche du revenu faisait partie du fonds consolide. L'anit de cette loi a donc été de faire payer les pertes du Hant-Canada à même ce fonds consolidé.

En calculant le revenu de ce fonds durant les quatre der? nières années, l'on trouve que la moyenne du revenu annuel des heences d'auberges dans le Haut-

Canada, est de tandis que pour le Bas-Canada ce revenu £9 661 12 3 annuel n'est que de . . . . . £5,557 7 6

donnant, au profit du II.-C. un excédant

excédent qui représente un capital de £68,454 don fle Haut-Canada, par cette opération financière de 1845, se trouve avoir le droit de jouir annuellement, au préjudice du Bas-Canada. La même opération a eu lieu, au préjudice du Bas-Canada, par la loi de 1846, qui a soustrait du fonds consolulé de la province le revenu des licences de maringe, en donnant à certaines institutions du Haut-Canada la portion qu'il contribuait à ce revenu, et appropriant celle du Bas-Cauada au paiement des £110,000 de peries, dont j'ai dejà parle. Comme dans le choix des licences d'auberges en 1845 l'on a eu le soin, en 1846, îde soustraire au fonds consolide une branche de revenu qui se trouvait produire plus dans le Haut que dans le Bas-Canada. En effet, dans fannée 1847, qui a suivi la passation de cette loi, le revenu net des licences de mariage a été :

Pour le Haut-Canada. . . . . . £2,197 19 7 Pour le Bas-Canada. . . . . . 412 2 6

Donnant, au profit du H .- C. un exce-

dant de . . . . . . . . . . . . . . . £1,785 17 } Lequel représente un capital de £29,764 4s. 4d. et si l'e : £1,785 17 1 tjente ce carital à celui de £68,454, vous avez un total de £98,218 4s. 4d. dont ces deux opérations ingénieuses donnont annuellement l'intérêt an Haut-Canada. Aujourd'hui nous ne demandons que £90,000; car dans les £100,000 sont compris les £10,000 de la loi de 1846; par consequent nous vous demandors moins que ce que vous avez pris vous même; et cependant vous criez à l'injustice! Si nous adoptons l'expedient auquel ont en regours nes

prédécesseurs, no pourrions-nous pas aussi trouver quelques branches du revenu qui donnent plus dans le Bas-Canada que dans le Haut-Ganada, tels que les sulvantes :

lo. Certains honoraires perçus no Burcan du secrétaire rovincial.

Ba - Canada	1.4	- <b>i</b> -
Hant Canada		
Excédant en faveur dn		
Bas Canada de 512	2	4.
20. Encanteurs: Bas-Canada £5243	16	5
" Haut-Canada 1,332	15	9
Excédant en faveur du		
Bas-Canada de £3,914	0	Š
30. Droits sur l'emission des billets		
de Bananes :		
Bos-Canada £11.174  Haut-Canada 4,832	5	7
Haut-Canada 4,832	1	7
Excédant en faveur du		

Bas-Canada de 6,342 4 () Par les opérations de 1845 et de 1346, nos prédecesseurs ont soustrait pour toujours du fonds consolidé un revenu annual d'environ £20,000. Si nous suivions leur exemple, en proposant de donner au Haut et au Bas-Canada leurs portions respectives dans les trois branches de revenu que ie viens d'indiquer, cette mesure aurait l'effet de soustraire pour toujours au fonds consclidé un revenu annuel excédant £23,000. Nous ne voulons pas avoir recours à cet expédient ; car, outre qu'il serait injuste pour la province, il le serait eucore pour le créanciers de notre dette publique.

Je ne puis terminer sans répondre à quelques ûnes des emarques de l'hon, membre de la ville de Sherbrooke [M; Gogy. Il cherche à rallumer les querelles nationales, en faisant appel nux passions que les distinctions d'origine peu? vent faire naître. Il a la prétention de croire qu'en sa personne se trouve représentée toute la population d'origine auglaise dans le Bas-Canada, et il vent faire croire à l'ét anger que toute cette population forme un parti politique différent de celui des Canadiens-français. Je saisis cette occasion de nier ce qu'il avance. Aumoins la moitie, si ce n'est plus: de la population d'origine anglaise de la cité de Montréal; appartient à notre parti. De quel côté de la chambre, sié? gent les hon-membres qui représentent les comtés de Benuharnais, d'Onawa, et de Drummond ? ne siègent-ils pus de notre côté ? Qui représente la courté de Shefford, qui est un comté tout anglais? n'est-ce pas mon honorable anii, le Sobliciteur-Général du Bas-Canada ? Le comté de Stansteach

Free Control to the second of the

MELANGES RELIGIEUX 194

n'a-t-il pas, jusqu'à l'élection de 1844, presque toujours élu un membre liberal? Pensez-vous qu'il ne le sera pas encore? Et le comté de Missisquoi, à quel parti appartient-il? L'hon, membre pour herbrooke, qui s'est porté candidat à l'élection de ce comté en 1847 contre le procureur-général d'alors, n'a-t-il pas expliqué sa défaite en disant que le comté appartient au Procureur-Général ? Et s'il est vrai que ce comte appartienne au procureur, ne m'appartient-il paaujourd'hui, et no m'appartiendra-t-il pus à la prochaine élection générale? Cependant les habitans de ce comté sont tous d'origine anglaise. Oh! il reste la grande ou la petite ville de Sherbrooke, avec sa population de 800 âmes, et ses deux douznines d'électeurs, que représente l'hon. membre. Mais même cette grande ville de Sherbrooke, n'avons-nous pas droit de la réclamer comme appartenant à notre parti ? L'hou, membre, en prenant son siège dans cette chambre l'année dernière, ne s'est-il pas joint à nons dans le vote de non-confiance contre le dernier ministète, aux débris duquel il semble cependant s'être ra'lié depuis, a rec le dévoûment de l'homme courageux qui est prêt à se sacrifier pour sauver son ennemi du naufinge. L'hon, membre qui, dans la législature du Bas-Canada, était appelé le Leader de l'opposition de Sa Majesté, vondra bien me permettre de lui de nander, s'il est vrai qu'il représente les sentimens politiques de toute la population anglaise, comment il se fait que, depuis l'union des provinces, l'hon, membre, qui a frappe à toutes les portes, même à Montréal, n'a pr être élu dans ancun endroit, si ce n'e-t à la grande ou petite ville de Sherbrooke, et encore l'année dernière seulement ! Est-ce là une preuve qu'il représente toute la population anglaise du Bos-Canada? Voudrait-il aussi nous explique comment il se fait que la majorité des membres du Haut Canada, appartient au même parti politique que les Chandiens-Français?

L'hon, membre a aussi parlé de protestans et de catholiques, comme si ce n'était pas assez, pour exciter les passions, d'avoir invoque les distinctions d'origine. Il a dit que c'était injuste, indécent, immora, d'employer au paiement des pertes en question un fonds fourni par les protestans et anguel les entholiques ne contribuaient nullement. L'hon membre a prefaitement raison sur ce point; mais ce qu'il a dit prouve qu'il n'a point lu les résolutions que je pronose. S'il y a, comme le dit l'hon, membre, injustice, indécence, immoralité, dans l'appropriation du revenu des licences de mariage au paiement de ces pertes qui s'en est rendu coupable? Ne sont-ce pas nos prédécesseurs qui, par leur loi de 1846, ont fait eux-mêmes cette appropriation spéciale ? Je venx, aucontraire, faire disparaître, s'il est possible, cette appropriation, pour faire rentrer de nouveau cette branche de revenu dans le fonds consolidé de la province, et fournir par là l'occasion d'en faire l'emploi uniquement dans l'intérêt de ceux qui les paient.

L'hon, membre de Sherbroocke a demandé si, dans la présentation du bill d'amnistie au commencement de cette session, nous n'avions pas en une arrière-pensée. Personne, dans cette chambre, n'a le droit de m'accuser de nourrir une arrière-pensée, l'hon, membre moins que tout autre. Il est bien connu que, lorsque j'étais au ministère en 1842 et 1843, j'ai fait tout ce qu'on pouvait attendre de moi dans la position que j'occupais, pour obtenir cette amuistie. Si je n'ai pu obtonir alors l'amnistic générale que je sollicitais, les pardons particuliers que j'ai obtenus prouvent ce que j'affirme aujourd'hui ; et je défie mon ennen i le plus acharné de venir me contredire. En denors du ministère, à la session de 1844-45, je pris encore l'initiative, et sur ma proposition, cette chambre vota à l'unanimité une adresse à Sa Majesté, la priant de vouloir bien accorder une amnistie générale. En présence de ces faits, ne devait-on pas s'attendre que, lors. qu'en 1848, je sus appelé à former le ministère qui existe 'aujourd'hui, je renouvellerais ma domande d'une amnistie gènérale, convaincu comme je l'émis que cette demande ne pouvait plus, dans les circonstances. éprouver un refus? J'aurais été bien coupeble, si je ne l'avais pas fait. J'ai eu peu de peine, et par conséquent peu de mérite à l'obienir anjourd'hui. Je ne faisais que demander ce que l'homme distingué que nous avons pour gouverneur désirait lui même obtenir depuis longtemps ; et jamais demande n'a été reçue, accueillie avec plus de grâce, plus de bienveillance. Dans ces circonstances, n'était-il pas naturel que cette am-Dans ces circonstances, n'était-il pas naturel que cette ammistie fût annoncée de la manière solennelle dont elle l'a MELANGES RELIGIEUX. été, dans le discours de trône ? Peut-on nous blamer d'avoir, des les premiers jours de cette session, proposé le bill qui onsacrait cetteamnistie? Que devient donc le reproche d'arsière-pensée? Il n'y a que relui dont les lèvres pardonnent, mais non pas le cœur, qui puisse avoir le courage de nous udresser ce reproche.

L'hon, membre de Sherbrooke et quelques autres membres de l'orposition, qu'il prend plaisir aujourd'hui à appeier ses amis, ont eu recours à l'ancienne pratique des partis politiques avant noire nonvelle forme de gouvernement, celle de mettre en cause, d'attaquer personnellement le représentant de la comonne. Quand mes amis et moi, étions dans l'opposition, en avons-nous agi ainsi envers le noble personnage qui est aujourd'hui à la tôte de notre gouvernement ? Est-il jamais sorti une parole de notre bouche, qui put le blesser le moins du monde? Nous comprenons mieux notre mission et nos devoirs, et envers le pays et envers la couconne. Il va injustice, à mettre en cause dans nos luttes politiques, à attaquer personnellement le gouverneur qui respecte notre nouvelle forme de gouvernement. Quel est le membre de cette chambre qui puisse accuser le représentant artuel de la couronne d'avoir violé notre constitution, et quoique ce soit ? Y-a-t-il un seul des membres du dernier ministère qui, la muin sur la conscience, puisse élever la parole contre lui, et dire publiquement, en notre présence, à nous qui, hier, étions dans l'opposition, qu'ils ont un seul reproche à faire au gouverneur actuel ? Pas un d'entre eux n'oserait le faire. J'admets néanmoins qu'ils ont un reproche à lui faire, c'est celui que couvrent leurs attaques injusie, et impordonnables ; ils ont droit de lui reprocher ce qui doit lui mériter plus que jamais l'estime et le respect du pays; il n'apas suivi l'exemple de lord Metcalfe; il ne s'est pas sait homme de parti. Voilà son crime aux yeux des membres de l'opposition.

De la leurs injures, leurs artaques incessantes, lancées dans l'unique but de le dégouter ou de l'infimider! Que les hons, membres me permettent de leur dire que, s'ils croient. par cette taztique, obtenir leur but, ce sont peine et déponses perdues de leur part. Si vous avez des injures à prodiguer, si vous avez des attaques à diriger, prodiguez-les, dirigez-les contre nous. Suivant votre expression, nous sommes payés, nous sommes ici pour les endurer; mais nous sommes aussi ici, pour mépriser les unes et repouser les autres: c'est re que nous ferons. Ces attaques personnelles contre le Gouverneur-Général me rappellent une dépêche garde mobile. Celle-ci s'est jointe aux socialistes pour récente du lieutenant gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, qui, soit dit en passant, appartient à la classe des gouverneur, démocratique et sociale avec toutes ses aimables conmilitaires, et non à la classe des gouverneurs civils, dans le séquences. Le 24 janvier, Paris était dans la stupeur; S. E. a répondu à la députation que la requête rece-

comme ici, la dernière élection générale, faite librement, a placé dans une insignifiante minorité le parti qui s'appelle conservateur par excellence. Ce parti a tenté d'arrêter la marche du gouvernement responsable, ou pour mieux dire du viai gouvernement représentatif. Aussi l'honnête soldat qui est à la tête du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse en transmettant, au secrétaire des colonies, les remontrances des chefs de ce parti, a-t-il bien soin de faire remarquer que ce sont les derniers efforts d'un parti qui expire, et qu'il pense bien que ces efforts ne réussiront pas pour entraver n marche régulière et constitutionnelle de la forme de gouvernement que Sa Majesté vient de donner à la Nouvelle-Ecosse. Que les hons, membres se résignant de honne grâco à leur soit. Un gouverneur partisan leur avait donné hier la majorité et le pouvoir. Aujourd'hui une élection libre, bien que nous fussions dans l'opposition, nons a donné, à nous, la majorité et le pouvoir. Je n'ai qu'une consolation, bien faible il est vrai, à offrir aux hons, membres de l'opposition; c'est de prendre patience; peut-être par ce moven auront-ils la chance de reconquérir une position qu'ils regrettent tant d'avoir perdué.

Je n'ai olus qu'une remarque à saire ; et les hons, membres du dernier ministère, qui ont pu conserver un siège dans cette chambre, ne diront pas, je pense, que c'est leur faire injure que d'exprimer une conviction que je nourris hien sincèrement, et que j'ai raison de croire être partagée par tous les membres de cette chambre et par le public, c'est que si nous, membres du Bas-Canada, avions voulu, dans le dernier parlement, donner notre appui à la dernière administration et par là lui assurer une forte majorité, l'indemnité que nous demandons aujourd'hui nous aurait été accordée de hon eœur par cette même administration! Après avoir pris elle-même l'initiative de cette mesure, après avoir, comme elle l'a fait, engagé la foi du gouvernement, elle a tenu cette mesure suspendue sur nos têtes et comme une espéance et comme une menare! Elle nous disait : venez à nous, et l'indemnité sera votée et payée! Si vous ne voulez pas venir à nous. l'indemnité ne sera ni pavée, ni votée. Nous avons été fidèles à nos consciences, eux ont été fidéles à leur menace.

Je terminerais ici, si ce n'était d'un mot, d'une parole ofsensante, qui est échappée à l'hon, membre pour Hamilton, (sir Allan McNab.) Je suis convaincu qu'il l'a prononcée sans tron réflèchir, dans la chaleur des débats. Je n'enperle que nour fournir à l'hon, membre l'occasion de se retracter. En parlant des Canadiens Français,il lesa appelés" foreigners értangers!" Quoi! M. l'Orareur, les Canadiens-Français étrangers sur leur terre natale! Ce serait une insulte, si ce mot malheureux de l'hon, membre avait été prononcé avec préméditation! Ce serait pour nous une insulte comme l'a été le mot malhoureux de lord Lyndhurst, à l'adresse de cette partie de la population de l'Irande, qui comme les Canadiens-Français, est catholique! alien in blood, alien in language alien in religion!! L'Hon, membre qui se fait gloire d'être natif canadien, le serait-il, si les Canadiens-Français, lors de la guerre de l'indépendance américaine, n'avaient pas, par leur valeur et leur dévouement, conservé les Canadas à l'Angleterre? Si ce n'ent été du courage des Canadiens-Français en 1775 et en 1812, les Canadas seraient anjourd'hui partie de la confedération américaine, et l'hon, membre ne serait pas ici pour jouer le rôle qu'il joue.

L'hon, membre pour Hamilton n'a pu s'empêcher d'attaquer le gouvernement responsable ; il l'approuvait cependant en 1845; mais c'était dans un temps où ce même gouvernement l'avait placé dans le fauteuil que vous occupez, M. l'Orateur. Aujourd'hui qu'il en est descendu, il le condamne il l'appronverait demain encore, si on le rappelait dans ce fauteuil ; il l'appronverait avec la même cordialité avec laquelle il en fuisait l'éloge en 1845, lorsqu'à la barre du conseil législatif, en présentant le bill des subsides, il disait au représentant de la courronne : " Nous devous respectucusement faire remarquer à Votre Excellence que les subsides que ce bill accorde, sont octroyés sous le système de gouvernament responsable qui a été concédé si pleinement et si gracieusement par Sa Majesté, à ses fidèles sujets " Canadiens. "

MONTREAL, 2 MARS 1849.

#### NOUVELLES PLUS RECENTES.

Nos échanges de Québec et des Etats-Unis, ainsi que nos propres journaux d'Europe nous mettent à même de donner aujourd'hui à nos lecteurs quolques items de nouvelles apportées par l'Europa

On fait en Irlande une souscription pour le Pape. Les forces militaires vont y être diminuées, mais la police y sera augmentée ; il est vrai qu'un homme de police coure deux fois antant qu'un soldat; mais ça ne fait rien, c'est l'Irlande qui paie la police.-Le gouvernement anglais va diriger une partie de l'émigration irlandaise vers la grande Ile de Vancouver. L'ile sera divisée en lots (même de 20 acres). Il y aura un gouneur, un couseil, et une chambre d'Assemblée élue par les propriétaires des lots. Les ports et les havres de l'ile seront libres à toutes les nations .- Dans le discours de la reine à l'ouverture du parlement, nous remarquons les passages suivants : "Je recommande encore a votre attention les restrictions imposées sur le "commerce par les lois de navigation. Si vous tronvez que ces lois soient en tout ou en partie inutiles au 'maintien de notre puissance maritine, pendant qu'el-"les entravent le commerce et l'industrie, vous trou-"verez sans doute juste d'en rappeler ou modifier les " clauses.... L'aspect actuel des affuires m'a mise en " état de faire de grandes réductions dans les estimés "de l'année dernière." La réponse au discours du frône, a passé dans la chambre des lords à une division de 52 contre 50, et à la chambre des communes à une division de 12 contre 200 .- Sur 11147 cas de choléra, 4939 ont été funcstes, et 3053 guéris. Les guérisons sont plus nombrenses aujourd'hui qu'au commencement du choléra. Ce terrible visiteur n'a fait de ravage (en Irlande) qu'à Belfast. Il y a donc tout lieu de croire que l'immigration irlandaise ne sera pas, sous le rapport du cholera, bien redoutable pour le Canada.

La cause du complot, qui a failli révolutionner Paris encore une fois, a été la proposition de diminuer la renverser le gouvernement et proclamer la république

ont déclaré que si les insurgés (dont les chefs sont emprisonnés) levaient l'étendard de la révolte, ce scrait le signal pour leur massacre. La conspiration a ainsi échoné, grâce à l'énergie du gouvernement. Le président de la république et l'assemblée nationale conservent entre eux une apparence hostile. Il faut que celle-ci soit dissoute, ou que Louis Napoléon se retire. Or, celvi-ci paraît avoir bon pied et bon wil, et l'on a tout lien de croire que l'opinion publique sera si forte pour le Bill du membre de Sherbrooke et pour baillonner que l'assemblée devra se dissoudre, si elle veut prévenir une révolution nouvelle.

Le roi de Prusse a refusé d'accepter la couronne impériale d'Allemagne, parce qu'elle ne doit pas être hé réditaire. L'Antriche refuse toujours de faire partie de a confédération allemande. Elle vient néanmoins de consentir à guerroyer contre les Hongrois qui sont, à ce qu'il paraît, à peu près soumis, grâce à 500000 Autrichiens et à l'inclémence de la saison.

En Prusse, les élections générales ont lieu, la chambre basse sera toute de l'opposition et la chambre haute toute ministérielle.

M. Thiers a dû s'éloigner de Paris, pour éviter d'être assassiné : il a failli plusieurs fois tomber sous le poignard démocratique.

Il vient de s'ouvrir à Londres d'actives négociations pour régler l'affaire des duchés de Schleswig et du Holstein. On réunirait les deux duchés sons le pouvoir du due de Oldenburg, qui serait adopté par le roi de Danemarek et lui succèderait.

Dans l'Inde, lord Gough ne devait pas pour suivreses opérations contre les Sikhs, avant que les troupes anglaises devant Moultan se fussent emparé de cette ville. Cette nouvelle ne plaisait pas aux Anglais: On disait que lord Gough serait rappelé et remplace par sir George Navier.

Nous voyons qu'à la chambre des communes en Angleterre, M. Anstey a encore tenté, mais en vain, de faire rappeler les lois contre les catholiques comme catholiques. Sa motion à cet effet a été perdue par une majorité de deux voix.

Décédé le 17 janvier dans son palais épiscopal à Derv en Irlande, le très-révérend Dr. Maggin, évêque de Derry. Sa mort a causé un deuil général en Irlande le lendemain 18 janvier, devait être son troisième anniversaire d'épiscopat, il était agé de 53 ans.-L'Irlande a encore perdu un antre de ses évêques, le trèsrévérend Dr. Walsh, évêque de Cloyne et Ross ; il n'y rvait que deux ans qu'il était à la tête de son troupeau qui l'a sincèrement regretté; dans un si court épiscopat, il s'était attiré la vénération et l'amour de toutes es classes; les panyres comme les riches le chérissaient comme un tendre père.

Comme l'éducation religieuse et profune que l'on re oit dans nos collèges, nous intéresse toujours vivement et que nous aimerions en particulier à voir prospérer le collège de St. Hyacinthe à la tête duquel se trouvent des hommes si éclairés et si dévoués, nous ne sourions nous empêcher de reproduire d'une correspondance du Journal de Québec les passegrs suivants, dans les sentiments et idées desquels tout ami de l'éducation ne peu que concourir:

"La législature n'allouant rien pour l'érection d'un collège nouveau à St. Hyacinthe, consent par là même à ce que les biens de Messire Girouard, au montant de £10,000, nient été donnés en vain à son pays pour l'a vantage de la jennesse : puisqu'il deviendra bientôt néessaire, pour la santé des professeurs et des élèves, de fermer l'institution actuelle. Plusieurs professeurs son malades à l'heure qu'il est. Elle refuse le don généreux d'un citoyen qui offre gratuitement au pays un, emplacement de 122 arpents en superficie, dans la plus belle position de St. Hyacinthe; c'est là que l'on se propose d'asseoir le nouvel édifice. Elle oublie son allocation de £1000, faite en 1846. Elle refuse la somme de 2500 livres souscrite par le clergé de Montréal; elle rejette le service et le travail consciencieux de tous les professeurs de cette maison, qui se esusacrent, pour la vie, à l'éducation de la jeunesse sans ancune rémunération quelconque.

" Si la législature peut faire quelque chose pour une pareil institution qui n'a jamais manqué au pays depuis son existence, depuis qu'un grand citoyen l'a donné au Canada, ne doit-elle pas aider à l'avancement intellectuel d'une jeunesse qui, ardente aujourd'hui et pleine d'avenir, sera demain la gloire de son pays ?"

Le discours de l'hon. M. Lafontaine, discours que nons empruntous à la Minerre et publions sur la première page de cette feuille, nons dispense pour aujourd'hui de parler d'avantage de la question de l'indeinniter Cette question a fait un nouveau pas dans la seance de mardi. Les résolutions de M. Lafontaine avec l'amendement de M. Boulton ont passé successivement par des majorités variant de 20 à 35, après quoi M. Lasontaine a introduit un bill à cet esset; la seconde lecture de ce bill doit se faire ce soir. On pense que les tories vont encore pérorer tonte la nuit et répéter tous les arguments qu'ils ont déjà rebattus pendant plus de dix jours.

Nous répondons au Morning Courier d'hier qui prétend qu'avant l'introduction des résolutions de M. Lafontaine, il n'y avait pas de petitions devant la chambre qui demandassent une indemnité pour les pertes de 1837 et 1838, nons lui répondons qu'il y en avait plus de 10 et plus de vingt.

Lundi, la chambre a reçu un message de S. E. le gonverneur-général, recommandant un octroi immédiat pour les canaux du St. Laurent, informant de plus la chambre que S. E. se rendrait à son désir relativement à M. Vansittart, et transmettant les plans du chemir de ser en contemplation entre Québec et St. Jean.

Dans la séance de lundi dernier, le bill de l'hon. M Badgley, pour amender la loi du témoignage, a été, sur motion de M. Chabot, renvoyé aux Calendes Gree-

Mercredi dernier, les tories de Montréal ont sait présenter au gouverneur leur pétition contre l'indemnité.

Le Représentant de la grande ville de Sherbrooke a voulu faire lire hier soir son fameux (!) bill contre la Presse, mais sur motion de Mr. Cauchon, on l'a renvoyé aux calendes gercques. Nous nous attendions bien que la Chambro ne voudrait pas passer une loi faite dans le seul but de servir les intérêts d'un individu, et ne voudrait pas ôter à la Presse ses privilèges et son indépendance. Néummoins .?hon. L. J. Papineau, en grand patriote et en grand libéral, a voté

Nous apprenous que M. Chiniquy vient encore d'avoir un succès magnifique, la semaine dernière, dans sa campagne contre l'intempérance. La paroisse de St. Jean Dorchester a fourni 1950 membres à la tempérance, celle de St. Athanase en a fourni 2400 et celle de St. Luc 612; on tout 4962. C'est toute la population de ces endroits-là.

Nous avons reçu de M. Marcoux prêtre, le certificat suivant; nous nous réjouissons bien du rétablissement de ce monsieur, et nous ne dontons pas que celui à qui il le doit ne rencontre dans le public tout l'encouragement que mérite son habileté. Voici le certificat:

"Je sonssigné, prêtre de l'hospice St. Joseph de la ville de Montréal, certifie que le 20 du courant, à 24 houres (P. M.), Elzéar Landry, écnyer, médecin de Béenncour, m'a fait l'opération de la cataracte (par abaissement) sur l'œil droit, avec une telle dextérité que je n'ai ressentiaucune douleur ni pendant ni depuis l'opération. qui n'a durée que 10 à 11 secondes; et en outre l'in. dammation était entièrement dissipée à minuit.

" J'étais, ce jour-là même, âgé de 58 aus et 8 mois Maintenant je vois bien et supporte la lumière sans en ètre incommodé.

"En foi de quoi,
"F. X. Marcoux, Ptre.
"Bécaucour, 25 février 1849."

Kr Nos confrères de la presse cauadienne sont priés de reproduire le certificat qui précède.

C'est lundi, commo l'on sait, qu'ont lieu, en cette ville, les élections numicipales. Comme on dit que les élections seront chaudement contestées, on espère que tons les citoyens qui ont droit de voter se feront un devoir de se rendre au lieu de l'élection et d'y donner leur voix. La Minerre d'hier soir croit que a.M. Bourret, Tully, Larocque, Beandry, Homier, Lynch, Prévost, Benjamin et MacFarlane seront élus.

Le Freeman's Journal de New-York, après avoir reproduit des Mélanges Religieux la nouvelle de la nomination de Mgr. Larkin au siège de Toronto, dit : " Le père Larkin laissera un grand cercie d'amis à New-York ainsi que dans plusieurs antres endroits, qui se réjouiront de son élévation, tout en regrettant la cessation de leurs rapports avec lui."

Les journaux anglais de Montréal donnant depuis hier des comptes-rendus très incorrects des nouvelles de Rome et qui peuvent faire croire que le peuple des états pontificaux a méprisé la bulle d'excommunication lancée par le Pape, nous devons mettre nos lecteurs en garde contre ces rapports, et leur dire de consulter les extraits que nous donnons anjourd'hui à ce sujet, et d'apprendre que le vrai peuple des Etats romains a obéi au décret du Pape. Ils en jugeront mieux encore par les articles que nons donnerons dans notre feuille de mardi prochain.

Il paraît que l'on a pendu en effigie, dans la ville de Trois-Rivière; M. le juge D. Mondelet. Chacun s'amuse à sa façon; mais avonons que les amusements différent en moralité et en gentillesse.

Nous apprenous avec plaisir que le 23 février M. Chs. Leclaire, de St. Hyacinthe, a été admis à la pratique du barreau. Nous lui souhaitons de nombreux clients et des clients qui paient bien-

Nous avons reçu le numéro (du 1er mars) du Canada temperance advocate. Ce journal parait se tenir à la hauteur de sa mission, et mérite certainement d'être encouragé; car il semble vouloir traiter la question de la tempérance, sans en faire une question sectaire .-Le prix en est d'un éen; on s'abonne à Montréal chez M. J. C. Becket.

Depuis plusieurs jours nous avons un vrai temps de printemps. L'eau coule à pleine rue; les rontes sont toutes défoncées; l'on se croirait an mois d'avril. Cependant la muit dernière a été bien froide, et anjourd'hui le temps estituit l'inverse d'hier, car il vente et fait froid.

Des nonvelles des Indes Occidentales portent que la chambre d'assemblée y était en complète opposition et hostilité constitutionnelle avec le conseil législatif.-La sièvre jaune était à Kingston (jamaïque) à bord de quelques vaisseaux étrangers.

C'est pour nous une tâche pénible d'annoncer la mort d'un homme si excellent et si utile dans notre communanté, le Vénérable J. J. Hay, archidiaere de ce diocese, qui expira lundi le 19 du présent, au palais épiscodal de St. Michel, dans la 29ème année de son age. Ceux qui ont eu le plaisir de connaître le caractère exemplaire du défunt, comprendront bien vite l'étendue de la perte soufferte par les catholiques de Toronto et du désastre dans lequel il a plu à la divine Providence de plonger ce diocêse. M. l'archidiacre Hay netait pas un homme d'un mérite ordinaire ; sa politesse, sa simplicité apostolique, sa bienfaisance, sa pieté sans affectation, sa douceur naturelle lui gagnaient la bonne opinion et l'estime de tous ceux qui avaient occasion d'avoir quelques rapports avec lui ; ses netes de charité n'étaient connus que de lui et de CELUI qui sonde les cœurs ; mais nous pouvons établie d'après nos propres connaissances qu'il en a fait un grand nombre, mais il désiran qu'ils ne fussent point publiés, et plusiens, malheureux qu'il a socourus ont à déplorer sa perte prematurée. M. Parchidiacre Hay a commence son cours d'études à Montréal, mais il l'a achevé au collège dell' Propagande en Italie, et fut ordonné prêtre en 1842. Depuis ce tems, il a été secrétaire de ce diocèse; mais après la mort du vénérable Evêque Power, il devint alministrateur, et pendant tout le temps qu'il a été avec nous, il a possede la bonne opinion de tous les catholiques en général tant laïcs qu'ecclésiastiques. Il était

entièrement et exclusivement dévoué aux devoirs de son saint ministère, et s'abstenait entièrement de tout ce qui n'avait rapport qu'unx affaires du siècle. Sa santé avait toujours été faible; mais quelques mois avant sa dernière maladie, il paraissait avoir eu un changement favorable, et il se livra alors avec ardeur à des travaux que bien des personnes trouvaient au-dessus de ses forces. La maladie sous laquelle il a succombé-consomption-avait suit trop de progrès pour qu'on put espérer qu'il en reviendrait, et il est bien commi qu'il arivait dans la persuasion qu'il n'avait que peu de jours a passer dans cette vallée de larmes ; sa mort comme sa vie a été dans la paix. Dans ses derniers instants, il a été aussi calme, aussi resigné à la divine Providence qu'il le fût toujours, et il regarda la mort comme devant le délivrer des soussances qu'il supportait comme étant le lot de l'humanité. Consummatus in brevi explevit tempora multa.

Traduit du Toronto Mirror 23 février 1849. Les colonnes du Toronto Mirror sont toutes en deuil à cause de ce triste événement.

Afin de pouvoir donner anjourd'hui quelques détails des nouvelles d'Europe que nous fournissent nos jourmaux reçus hier, nous devons remettre à plus tard quelques articles préparés pour ce numéro.

🗁 On trouvera des affaires de routine sur la dernière page.

Baltimore, 11 février 18-19.

#### M. LE RÉDACTEUR,

On dit partout que la chronique du Capitole est excessivement pauvre cette année. Vous comprenez de suite que si l'intérêt n'est pas grandici, il est nul pour vous. Le bill de réciprocité git encore sur la table sénatoriale, bien qu'il soit connu que la fégislature canadienne s'est empressée au commencement de sa présente session de passer une mesure à cet effet. Il fant espérer néanmoins que M. Dix fera bientôt un nouvel effort ; je dis bientôt, vû que la fin de la session approche rapidement, et que l'immense quantité d'ouvrage qui s'accumule tous les jours devant le sénat pourrait bien faire négliger cequi nous intéresse bien plus que le peuple américain. Comme je vous le disais, il est évident que l'opposition manifestée par les sénateurs des Etatsdu Sud n'a d'autre motif que la crainte de hâter par là l'annexion du Canada aux Etats-Unis.

Cependant, pour ne pas paraître ridienles, ils en assignent un autre, la crainte de la compétition. Je vois avec plaisir qu'on prépare des arguments bien solides contre cette prétendue crainte; les deux Etats les plus intéressés dans l'échange libre, les deux seuls ou presque seuls auxquels ectte compétition pourrait devenir redoutable, New-York et l'Ohio, sont les plus empressés à nous l'offrir, ou plutôt à le demander comme une mesure avantageuse pour cux. M. Corwin a présenté ces jours derniers une pétition de la part de l'Etat d'Ohio en faveur du bill. L'opinion de l'état de New-York n'est point du tout douteuse. Je ne crains pas que les membres dn Nord en cédent à zeux du Sud sur ce point, bien que ceux-ci devienment par fois menagants, surtout quand il s'agit de l'esclavage, et il faut vous dire qu'ils voient cette question dans tout, même dans le bill de réciprocité. Cette réciprocité est un pas vers l'annexion, suivant eux, et ils comprement que le Canada s'unirait aux Etats du Nord pour l'abolition de l'esclavage; "par consequent, dit un journal de la Virginie, ouvrir nos marchés aux produits du Canada, ce serait ouvrir poli-ment la porte à un étranger qui plus tard nons contesterait nos droits sur nos propriétés."

Rien de statué encore sur l'admission ou la non-admission de la Californie comme état de l'Union. Jeprésume que les renseignements officiels, transmis par le comodore Jones, commandant des forces navales des E.U. dans l'Océan Pacifique vont presser le congrès d'adopter des mesures pour rétablir l'ordre dans cette localité riche, mais infortunée pour le moment; tant il est vrai que l'or ne fait pas le bonheur. D'après ces lettres du commodore Jones, datees de San Francisco 22 déc. on ne compterait pas moins de 5 on 6 meurtres par semaine. If y a sur les grands chemins de ces gens qui. trouvant trop pénible d'aller recreillir l'or dans les mines, assassinent cenx qui en reviennent avec le prix de leurs travaux. On se hâte de prendre des moyens de répression ; je crois vous avoir dit déjà qu'un régiment militaire se rend sur les lieux pour surveiller l'exploitation du minérai, pour diviser et concéder les

terres de la région d'or. Les étrangers commencent à se rendre à Washington pour l'inauguration solonnelle du président élu, le 4 du mois prochain. Le vieux Rough and Ready doit y arriver tout prochainement, il est actuellement à Cincinnati tandis que sa famille est à Baltimore. C'est au 4 de mars que M. Polk va cesser d'exercer les fonctions présidentielles, ou plutôt d'être serviteur du peuple pour redevenir souverain, comme il le dit lui-même. Probablement qu'il a encore sur le cœur les leçons qu'il vient de recevoir du plus jenne des représentants du peuple, M. Stephens, qui a révélé l'existence d'un protocole ou de négociations secrètes entre le président et le gouvernement mexicain lors des traités de paix. Cette révélation a fait un certain bruit dans le congrès et dans la presse, et M. Polk a été sorce de publier ces secrets officiels et d'en venir à des explications. Un pouple souverain a droit, voyez-vous, de savoir tont; point de mystère, point de secrêts. (!) Voilà pourquoi les institutions américaines sont si claires, si simples que tout le mende les comprend. Les deux chambres du congrès se sont réunies la semaine dernière dans la chambre des représentants pour déclarer officiellement et solennellement le Gén. Z. Taylor président de la république américaine à partir du 4 mars prochain et M. Fillmore vice-président. Tout cela annonce la fin de la session. Je vais probablement m'éloigner encore du capitole et porter mes observations sur des sujets étrangers-à la politique; peut-être aussi vous portérai-je moi-même ma prochaine lettre.

La température est délicieuse dans ce moment. Tout-à-vous,

UT La lettre de notre correspondant des Etats-Unis nous est parvenue trop tard pour notre feuille de mardi dernier.

### DE TOUT UN PEU

ORDINATIONS A QUENEC, - Le 22 du courant, Monseigneur

moindres et le sous-diaconat à M. Léandre Gill, et les ordres moindres MM. Augustin Ludrière ,George Edouard Drolet, et W. Richardson.

Le 25, Monsgr. Mod. Demors, Evequede Vancouver, a orlonné sous-diacres MM. Drolet et Ladrière, et diacre M.

Le 28, Monsieur Ladrière a reçu le diaconat, et M. Gill

BAZAR.—Il paraît que la recette du bazar de Québec pour les orphelins catholiques, était plus considérable que ne le disaient d'abord les journaux de Québec ; la ecette totale est en esset de £230.

GLACE.—Il vient de se former à Québec une compagnie nour l'exportation de la glace.

BULLETIN COMMERCIAL. - Le Herald d'hier dit que les parts de la banque de Montréal se vendent à 2 et 21 par 100 d'escompte, celles de la banque de la cité à 45 par 100 l'escompte, celles du chemin de ser de Lachine à 80 p. 100 d'escompte, celles du Télégraphe de Montréal au paire.

ENCORE DES FEUX.-Hier soir vers 10 heures (le feu se déclara, on ne sait comment, dans un moulin à vapeur pour scier et blanchir le bois appartenant à MM. Nicholson & Chalmers, situé sur la rue Craig. L'édifice ainsi qu'une quantité de planches et madriers a été entiérement consumé. Les hatiments voisins ont couru un grand danger, et particulièrement une maison en bois à deux étages an côté nord, celle de M. Ostell était protégée par des murs de briques. Les pompiers ont certainement bien servi ce seu. Dans la maison qui se trouvait le plus en danger se trouvait la cadavre d'une femme qui venait d'expirer quelques instants avant que le feu fut apperçu au moulin. — Vers 4 heures ce matin, un autre incendie s'est déclaré à l'extrémité oves: de la rue St. Paul dans une arrière boutique du magasia de pelleteries occupé par M. Green, il se communiqua ensuite au magasin et la batisse a été presqu'entièrement consu-Minerve d'hier.

- NOUVELLES DE ROME. - Voici quelques faits officiels recuaillis dans la Gazetta di Roma, et qui prouvent à la fois combienles révolutionnaires sentent la portée ducoup terribledont les frappe le dernier acte du Souverain Pontife et par quels expédients violents ou pitoyables ils essaient d'en attenuer l'effet redoutable. Ne parions que pour mé moire de l'organisation du bataillou universitaire dont M. Muzzarelli espère se faire une petite gardo prétorienne, et de l'ordonnance qui permet d'enrôler dans la garde civique les jeunes gens de 18 ans. Mais notons avec soin une proclamation de M. Armellini, ministre de l'intérieur, qui est un hymne anticipé en faveur des élections générales et dont le but unique est de déclarer " factioux coux qui s'insurgent contre le,principe de la Constituante, qui en contestent violemment ou par des trames secrètes l'application, et qui se placent ainsi " hors du droit commun" et audessus de la volonté universelle." La société les surveille, ajoute-t-il, et elle trouvera la force de réprimer toute tentative cachée ou patente de " réaction et de discorde." C'est sans donte pour mettre en pratique ces menaces et ces insinuations que la commission provisoire du gouvernement à rendu un décret dont voici quelques considérants:

"Attendu que les tentatives faites pour empêcher en quelque manière que ce soit la réunion de l'assemblée nationale, sont une " lésion formelle des droits du peuple."

" Vu que pendant ces jours-ci qui precedent la réunion de l'assemblée, un " parti réactionnaire cherche tous les moyens et ne recule devant aucun effort" pour exciter la guerre civile et détruire l'ordre et la tranquillité.

"La commission décrète: " Tout homme privé, tout fonctionnaire public," qui tente, " par des voies directes ou indirectes," d'empêcher la convocation des collèges électoraux, ou cherche à exciter la guerre civile, " en conseillant soit au peuple, soit à la force armée de désobéir aux autorités actuellement constituées, " est péclaré gentur-BATEUR DE L'ORDRE PUBLIC, ENNEMI DE LA PATRIE, et comme tel soumis à la plus grande rigueur des lois. Acet effet, il est créé à Rome une junte de salut public, présidée par le préfet actuel de police et destinée à donner une rappide et vigoureuse exécution aux lois. " Chaque président de province instituera une junte semblable, aux mêmes fins. "

Ainsi voilà un comité delsalut public, des déclaration d'ennemis de la patrie et des mises hors la loi! Malheureux peuple, qui est destiné à descendre un à un tous les dégrés de la servitude et de la terreur! Ne se trouverat-il dene pas un homme de cour et d'énergie pour faire justice de ces Robes-pierre et de ces Marat au petit pied?

AUTRES NOUVELLES DE ROME. -- Les révolutionnaires romains ne reculent devant aucun moyen d'oppression. Avanthier nous avions les mises hors lu loi et la constitution des comités de salut public. Aujourd'hui, voici de l'intimidation de détail et de la terreur de bureau. La Commission provisoire du gouvernement n'adressé une circulaire à tons les employés, où " elle invite instamment les hommes qui vivent du budget de l'état et qui doivent à l'étatle concours de leur opinion, de donner en se rendant au serutin un exemple de vertu et d'intelligence civique. " Quand on se rappelle que le Saint-Père afait les dé fenses les plus expresses de prendre part au voic, on comprend toutela portée de cesinjonctions Il faut d'ailleurs que le gouvernement compte bien peu sur l'obéissance de ses propres fonctionnaires, pour descendre à d'aussi indignes movens. D'un eutre côté, le ministre de l'intérieur organise la joie publique pour lejour des élections. Une circulaire ordonne à tontes les musiques du disiriet de se frendre au chef-lieu électoral et enjoint aux autorités " d'y préparer des démonstrations de joie, afin que cet acte solennel soit fêté le mieux possible, " En même temps, une autre cirenlaire ordonne la convocation de toutes les gardes civiques en armes, pour ce même jour, aux mêmes lieux. Mais, comme le ministre craint que les civiques ne se rendent pas à cet ordre, il décide " que la garde seru considérée comme mobilisée et payée en conséquence pendant deux jours... par leurs communes respectives." Ce qui ressort de tout cela, c'est que le gouvernement voit bien que personne n'ira aux élections, at qu'il ne pourra pas installer sa Constituante.

Voici encore un nouvel expédient qu'il a inventé dans sa détresse. Ne pouvant rendre la Constituante populaire en tant que romaine, il essaie de donner le change, et de lui attirer plus de sympathies en la présentant comme le centre et le noyau d'une Constituante italienne. C'est ce que déclare une proclamation en date du 16 janvier, où il est établique, parmi les députés à la Constituante romaine, une partie sera choisie pour faire le centre d'un parlement italien ; et un appel est adressé à tous les peuples d'Italie pour fournir lour contingent à cette " haute représentation nationale. " Il ne manquaît plus à la révolution dans la Péninsule que codernier coup. Voilà Gioberti et Montanelli dépassés ! Voilà Pidée d'une Constituante italienne placée sous la réprobation qui frappe le ministère démocratique de Rome et envelloppée dans le mépris qu'il soulève. Quel est l'Italien

pays, vraiment juloux de sa nationalité, qui ne reculer it pas devant la solidarité redoutable que lui imposerait toute participation à une muvre semblable? Que la constituante tait qu'une folie révolutionnaire : devenue l'acte de Sterbini et l'annexe de la Constituante romaine elle est une rebellion impie et sacrilège - Des troubles éclatent dans plusieurs provinces à Frosinone, à Orviéto, etc. Le sénateur de Boogne, comte Zucchini, et toute la municipalité, ont donné leur démission. C'est la suite de la désorgamisation, générale qu'opère par sa seule présence le ministère démocratique.—Le duc Sforza-Cesarini a obtenu, à ce qu'il paraît, la majorité des voix de la garde civique de Rome pour le grade de général. C'est un échec pour le gouvernement qui, comme on sait, avait nommé à ce poste M. Musi, secré-

ENCORE D'AUTRES NOUVELLES DE ROME. - Il est difficile l'apprécier exactement et dans le détail la situation des états romains, de la capitale surtont. Toutefois, deux faits ressortent évidemment de la lecture des journaux : le premier, c'est que le gouvernement démocratique met de plus en plus la terreur à l'ordre du jour, et que dans certains endroits cette odieuse intimidation pese d'une manière déplorable sur les honnêtes gens. En second hou, il est manifeste que des symptômes sérieux d'agitation éclatent dars un grand nombre de localités. La misère augmente rapidement: les d'lapidations continuent avec une effronterie sans pareille. On ne voit plus à Rome que du papier-monnaie, dit une correspondance adressée à l'Ere Nouvelle; le trésor reçoit en espèces sonnantes et paie en hons. 160,000 écus venus de prorince ont aussitôt disparu. On assure que Sterbiui vient de placer chez un banquier de Londres 20,000 écus romains I ne respecte même pas les revenus des pauvres. On arme le fort Saint-Ange sous prétexte d'intervention ; mais je crois que c'est une forteresse que les despotes préparent à leur tyrannie. Pauvre ville, que Dieu te donne la paix et le courage! Le Costituzionale romano parle de troubles à Rieti, à Marino, et sur divers autres points .- A Subiaco, il y a cu un soulèvement contre le gouvernement intrus de Rome. Le dis trict de Ponte-Corvo 3'est séparé du gouvernement romain et s'est mis en relation directe avec Gaëte .- . 'ordre du lieu tenant-général Zucchi a produit un effet considérable sur les troppes. Plusieurs feuilles romaines annoncent que des carabiniers et d'autres soldats qui se trouvaient à Frosinone ont quitté 'eurs corps, et se sont retirés dans le royaume de Naples.-Le duc Sforza-Cesarini, élu par la majorité des suffrages de la garde civique au grade de général, a refusé ces fonctions et a quitté Rome. Ce choix honorable était dégà un échec pour le gouvernement. La retraite du duc Cesarini, qui ne veut pas obéir au ministère rebelle, est une nouvelle protestation contre la faction qui tyrannise Rome. Le gouvernement vient de nommer au poste vadant le général Ferrari, commandant de la division qui revient de Venise. Reste à savoir si la garde civique consentira à recevoir les ordres d'un chef qu'elle u'aura pas choisi.—Le Contemporaneo nous apporte un récit fort suspect de ce qu'il appelle un mouvement réactionnaire. Nous le reproduisons en n'y ajoutant aucune foi et en nous réservant d'expliquer le fait évidemment dénaturé par les radicaux. On sait que le général Zamboni, ani passe pour être très-dévoué au Saint-Père, a été arrêté récomment par le ministère. Voici ce que raconte le Contemporaneo: Aujourd'hui toutes les troupes avaient été consignées dans leurs quartiers, mais au milieu de la journée la consigne fut levée, excepté pour les chosseurs ensernés in Cinarra. Renvoyés enfin an commencement de la soirée, ces chasseurs montrérent une certaine irritation de cette prolongation de service, et encore plus échauffes par le vin qui leur avait été payé, ils se portèrent vers la Pilotta le. où sont casernés les dragons. On dit que les officiers ont tenté de les en détourner ; mais ces conseils furent sans effet et c'est sans officiers qu'ils se sont dirigés d'abord vers le Quirinal sous le prétexte de faire entendre au ministère leurs vœux, qui ne tendaient à rien moins qu'à obtenir la délivrance du général Zamboni; mais pendant que leur parlementaire s'introduisait au Quirinal, ces misérables retournérent à la Pilotta, et là, redemandèrent, les armes en mains, le général Zamboni. Les braves et fidéles dragons leur intimérent l'ordre de déposer les armes, mais tout fut inutile. Ces révoltés firent une décharge. Les dragons les chargèrent ; dix-sept nommes ont été faits prisonniers ; le reste s'est dispersé, mais on sait lans quelle direction, et dans peu ils tomberont entre les mains de la justice pour être juges par la commission instituée aujourd'hui.

NOUVELLES DE GAETE .- On écrit de Gaëte, 21 janvier. " Son Eminence le Cardinal Giraud, archeveque de Cambrai, accompagnée de M. l'abbé Bernard, archidiacre de Lille, l'un de ses vicaires généraux, et de M. l'abbé Desrousseaux, supérieur de son petit séminaire, estarrivée à Gaëte le 18 courant, par le Calon, que commande le digne capitaine Dupony. Son Eminence a été re ue par le cardinal Antonelli, ministre d'Etat, qui lui a procuré aussitôt une au dieuce du Saint-Père. Sa Sainteté a témoigné une grande joie de recevoir cette visite, et a manifesté l'intention de retenir Son Em. nuprès d'Ello pendant quelque temps. A la fin de l'audience, les ecclésiastiques de la suite du cardinal Girand et le commandant Dupouy ont été admis à baiser les pieds de Sa Sainteté et à recevoir sa hénédiction. Le Saint-Père jouit d'une santé parfaite ; la paix de Dieu, la sérenité du ciel est dans son cœur et reluit sur tons ses traits. Pie IX montre en mille manières qu'il aime la France, et qu'il connoît les éléments de bien que renferme notre pays. Il a un désir sincère, une volunté ferme de visiter ses rivages, des que les événements le lui permettront. Sa Sainteté a appris avec une grande consolation que toutes les Eglises de France avaient levé pour Elle une armée de prières, en attendant qu'elles lui envoient les offrandes de leur piété filiale. Le Saint-Père daigne ndmettre à se promener et à passer les soirées avec lui Mgr. Grand qui doit au cardinal Antonelli la plus gracieuse hospi

AUURES NOUVELLES DE GAÈTE. - Les lettres de Gaëte annoncent que la santé de l'auguste, Pie IX est toujours bonne, malgré les douleurs dont son cœur paternel est affligé. S. Em. le cardinal Macchi, doyen du Sacré-l'ollège, a écrit a S. Em. le cardinal Lambruschini, sous-doven; que le Saint-Père désirait se voir entouré à Gaëte de tous les cardinaux résidant à Naples ou aux environs, et le cardinal Lambruschini s'est empressé de saire connuître ce vou à ses illustres et vénérables collègues. On assure que des conférences vont enfin être ouvertes par les différentes puissances catholiques dans le but de procurer le rélablissement du Saint-Pero sur son trône. Gaëte serait vraisemblablement le fieu où s'ouvrirait le congrès, qui se mettrait ainsi à la disposition du Saint-Père.

pressent avec une telle rapidité que l'histoire contemporaine BON PASTEUR, sur la rue VICTORIA, offre ses serne compte plus ses dates par an, ni par mois, mais par jour. vices aux personnes qui désireraient prendre des Lel'Evêque de Sidyme a confere dans la cathédrale les ordres | vraiment ami de l'indépendance et de la grandeur de son | —Les dispositions d'une partie de l'assemblée, à peine con- cons pe Musique.

nues par le rapport provocateur de M. Grévy, ont bientôt porté leurs fruits. La lutte s'est engagée vivement dans l'assemblée, et à chaque instant ou redonte qu'elle n'éclate fitalienne fût le rêve de Montanelli et de Guerazzi, elle n'é-) dans la rue. Samedi, c'étaient les écoles d'où t'on craignait que l'agitation ne se communiquat aux faubourgs Saint-Marceau et Saint-Jacques. Aujourd'hui l'agitation règne dans la garde mobile aussi bien que dans les clubs, et l'on annonce l'ouverture d'une nouvelle réunion de ce genre sous les auspices des représentants montagnards dans le faubourg Poissonnière, en avant des faubourds du Temple, Saint-Martin et Saint-Antoine. Espérons que les alarmes qui agitent la population parisienne ne seront pas tristement justifiées par de nouveaux désordres.—Ce matin le rappel a été baitu dans tous les quartiers de la capitale. Une force imposante a enrivont é l'assemblée dont les abords sont restés libres. L'irritation semblait avoir concentré son foyer dans cette enc-inte. Là les partis n'ant jamais été plus tranchés et plus animés. On dirait qu'ils vont en venir aux mains. La convocation des troudes, destinées à protéger l'assemblée, est la première occasion que saisit la gauche pour attaquer le mi-. nistère. Puis, quand cette occasion de lutte lui est arrachée par les explications de M. Odilon Barrot et de M. Marrast, elle reporte dans un autre débat toutes ses rancunes et toutes ses animosités.-On sait quelles sont les conclusions de la commission relativement à la dissolution de l'assemblée. Elle les rejette toutes aven un égal dédain. Et l'assemblée, pour donner complète satisfaction à M. Grévy, n'a qu'à déclarer qu'elle ne passe pas à une seconde tecture. La première delibération, qui a occupé toute cette séance, ne porte que sur le principe. Le principe condamné, il n'y aurait olus à discuter ni détails ni amendements. N'était-ce pas une raison au moins pour que cette délibération fût sérieuse et complète! Mais non! les passions sont en seu. M. Fresnean parle avec talent; on l'écoute une demi-heure. M. Jules Favre flatte la mojorité dans toates ses faiblesses et dans toutes ses illusions; il excite un enthousiasme qu'il soutient ivec habileté pendant près de deux heures en restant dans de violentes déclamations. Mais enfin il vent discuter, il ennuie, et il descend de la tribune avec un succès compromis. M. Victor Hugo résiste avec énergie, et souvent avec éloquence. contre un système d'interruption organi-ées; M. de Lamartine est moins heureux que lui; M. Combarel de Leyval proteste encore. Mais en vain! Les orateurs de la gauche ont tous renoncé à la parole; leur parti sait beaucoup mieux. par ses cris, imposer si'ence à ses contradicteurs! Et cepenlant il faut, dit-on, en finir aujourd'hui. Eh bien! comment era posée la question ? quel sera le mode de votation ? Alors, éclate une tempête à laquelle on ne saurait comparer mêmeles précédents tumultes. Il ne s'élève du fond de la salle. qu'un immense hourrah! A la suite de cet ellroyable tapage, on fait l'appel nominal des représentants; le serutin secret s'opère tant hien que mal, on le déponille, et on en sait connaître le résultat. L'assemblée s'est séparée dans la plus vive agitation. Jusqu'à présent tout est calme au dehors.

PARIS 31 JANVIER .- Les arrestations de MM. FORESTIER colonel de la 6e légion ; D'ALTON-SHÉE, ancien pair de Fran, ce; Aubert-Roche, ancien redacteur du National; etd'une certaines d'autres personnes ont excité une certaine sensation.

LES ROUGES.—On disait le 31 janvierà l'Assen blée natio nale, que la police avait saisi, au domicile de M. d'Alton-Shée, un décret émane d'un nouveau gouvernement provisoire, qui frappo un impôt non pas d'un milliard, comme l'impôt Barbés, mais bien de trois milliards, sur les riches. Ce décret suspendait en outre la liberté individuelle pendant six mois, et la liberté de la presse indéfiniment, c'est-à-dire jusqu'à l'organisation de la république démocratique et socia-

BULLETIN POLITIQUE DE L'ETRANGER .- Les chambres de l'oszane ont adopté le projet de loi relatif à l'élection des députés à l'Assemblée constituante itulienne. Le ministère lémocratique a fait Jécider que ces représentants fauraient les pouvoirs illimités .- En Autriche, la diète de Kremsier a adopté le paragraphe 5 des droits fondamentaux, qui défère au jury le jugement des délits politiques et de la presse.-Le ministère de Saxe a donné sa démission, parce que le roi s'oppose à la promulgation dans son royoume des droits fondamentaux votés par le parlement de Francfort,-Le paquebot da Levant a apporté les détails de l'investiture donnée par Had'ul-Medjid à Abbas-Pacha, fils d'Ibrahim, pour la vice-royauté d'Egypte--Nous apprenous par la même voie que la Perse est livrée à l'anarchie et à la guerre civile.

#### MARTAGES.

A Ste Marie le 29 février, le Capitaine Siméou Larochetle, Ecr., de St. Anselme, à demoiselle Henriette Proux, fille du major Jean Pierre Proux, Ecuier, de Sie. Marie. DECES.

En cette ville, le 28 février, à un âge avancé, Dame Appoline Curot, veuve de feu Jacques Adhémar, Ecr.; Ses funérailles auront lieu samedi prochain.

Aux Tanneries des Rollands, le 28 'evrier, Dame Marie-Louise Cazelet, épouse de M. Paul-Enaul Deschamps, à l'age de 40 ans et demi, après 8 mois de maladic. NAISSANCE.

A Québec, le 26 février, la Dame de J. H. Dunn, Ecr., mis au monde une fille.

#### ASSOCIATION

#### st. Jean Baptiste. ASSEMBLÉE TRIMESTRIELLE

NE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE TRIMESTRI-ELLE des Membres de l'Association St. Jean Baptiste, aura lieu, en conformité à la 25e section des règlemens. le ler LUNDI de MARS zourant à 7 heures, P. M., dans un des mugasins de Joseph Boulanger, Ecuyer, rue No-

LUDGER DUVERNAY

i mars. Commissaire-Ordonnateur.

NEUVAINE DE ST. FRANCOIS XAVIER.

E Soussigné prend la liberté d'informer ses prati 1 ques et le public en général, qu'il a en mains une superbe édition de la NEUVAINE DE ST. FRANÇOIS XAVIER.

Cette édition est curichi de l'image adaptée pour le Neuvaine en l'honneur du St. Apôtre des Indes, qu'il vend au même prix que les autres éditions. J. BTE. ROLLAND.

16 fév.-jno.

tre-Danie.

ORGANISTE A. DE TA CA-FRANCE, JOURNEE DU 29 JANVIER.-Les événements se THEDRALE, ayant fixé sa résidence, près du Couvent du

#### AFFAIRES DE ROUTINE.

ASSEMBLÉE LEGISLATIVE, JEUDI, 22 FÉVRIER.-M. 1'O-Aleur met devant la chambre le rapport des commissaires pour le soutien des invalides et des enfants trouvés dans le district de Québec, pour 1848; Seize pétitions sout présenlees et mises sur la table. - M. Fournier fait un rapport savorable sur la pétition de O. E. Casgriu et autres, et présente un bill pour transporter le bureau d'enregistrement da comté de l'Islet de l'endroit où il se tient maintenant à la paroisse de l'Islet ;-seconde lecture, le 5 mars.- L'hon. M. La Fontaine présente :- Réponse à une adresee du 12 du conrant, demandant un état du nombre des actions intentées et pendanles, et des jugemens dans les actions rapportées pendant les douze derniers pois, dans la cour supérieure Réponse à une nuresse de la même date demandant les documens relatifs à l'affaire de Joseph Donegani ; et aussi ; Réponse supplémentaire à une adresse du 29 ultimo, demandant copie d'aucune correspondance entre le gouvernement exécutif et MM, les juges Badard et Aylwin : pour être imprime.-L'hon. M. Hincks présente :- Réponse à une ndresse demandant un état des phages prélevés sur le chemin planchéié et macadamisé dans le Hant-Canada, penprésente :- Réponse à une adresse du 13 du courant, demandant une liste des personnes actuellement employées dans de Québec. le bureau des bois de la couroune à Bytown, et un état des dépenses de la commission d'enquête sur le dit bureau en du conseil, pour établir de meilleures dispositions pour prore, jeudi prochain .- M. Chabet présente un bill pour amonder la charte de la societé littéraire et historique de Québee -secondo lecture, hadi prochain.-M. Chauvenu presente un bill pour encourager l'établissement de sociétés de construction dans le district de Québec ; -- seconde lecture jeuti compagnie des terres de l'Amérique Bertannique de favoriser et étiblir des manufactures dans les townships de l'Est du sente un bill pour incorporer certaines personnes sous le nom for mars procham .- M. Notman presente un bill pour incorporer certaines associations charitables, philantropiques et de bientai-ance et pour protéger d'une manière plus cilirace les fonds d'icelles contre la fraude ou le mauvais enplois ;-seconde lecture, jeudi prophain. - Sur motion de M. Guillet, une adresse est votée, demandant " copies de tous " comptes de receites et dépenses que peut avoir rendus " Louis Eléonore Dubord, Ecr., de la gestion qu'il a eue des " biens des Jésuites dans le district des Trois-Rivières pen-" dant qu'il en 'était l'agent."-Sur motion de M. Chabot, une adresse est votée, demandant " ropie de toutes représentations, plaintes, mémoires on requêtes de la part de W. K. McCord, Ecr., surintendant de police de la cité de Québec. relativement à la tenue, du bureau du greffier de police de Québec, depuis que le dit W. K. McCor i est surintendant de polica : tunsi que copies des plaintes et représentations du dit W. K.McCord sur l'assiduité ou non-assiduité des juges de paix aux sessions hebdomadaires des dits magistrats; et copie de toutes communications entre le dit W. K. Mc-Cord et le gouvernement exécutif et les gressers de la poix et les juges de paix relativement auxobjets ci-dessus,et copie de l'enquête faite par ordre du gouvernement exécutif l'aunée dernière en conséquence des dites plaintes, et copie de tous docume as relatifs aux objets ci-de-sus." -- Sur motion de M. Chabot, un comité spécial est nominé pour s'enquérir de la manière dont le bureau des greffiers de la paix de Québec a été et est tenu, et de la manière dont les régisties, docamens et records du dit bareau sont tenns; et s'il y a des abus on non ou défauts dans la tenne du dit bureau, et la gardo et tence des dits régistres, documens et records, et des moyens de remédier a ces ains ou défauts. - Sur motion de honoraires, revenus et salaires des greffiers de la paix de Quéde causes et poursuitss intentées pendant les dites années devant le surintendant de nolice et decant les magistrats de ditriet, et le moutant des honoraires des dits greffiers sur chaque poursuite ou action ; le nombre des poursuites sommaires pour assaut et batterie ou infartion de la paix; le nombre de cautionnemens donnés et fournis, et les honoraires des dits greffiers sur chaque; le nombre d'accasations ou indictments présentés devant les grands jurés des quartiers de session de la paix, et la nature des accusations et les honoraires des dits greffiers sur iceux; le nombre de warrants pour a; préhender et emprironner, et les honoraires des dits greffiers sur ideux."-Sur motion de M. Lemicux, une adresse est votée, demandant " un état détaillé et intelligible des honoraires et émolumens qu'ont perçus les protonotaires de la cour du banc de la reine du district de Québec, dans les années 1846, 1847 et 1848, indiquant séparément d'où proviennent les dits honoraires et émoluments pour chaque année, avec en outre les dépenses et déboursés détaillés de leur bureau pour chaque nanée et les profits nets à cux restant pour chaque année, déduction faite des dits déboursés, et de plus un état des argens restés entre leurs mains et en leur possession tant sur les dépôts judiciaires que sur les argents déposés entre leurs mains dans les ratifications, et qui sont encore actuellement en leurs mains et possession depuis et y compris 1840, indiquant dans quelles causes ces argents ont été dénosés et dennis quel temps ils sont payables."-

Sur motion de M. Christie, une adresse est votée, demandant " les plans qui sont en la possession du gouvernement exécutif indiquant la ligne que l'on se propose de suivre pour le chemin de ser entre Halifax et Québec, tel que recommandé dans un rapport fait par le Brevet mojor Win. Robinson, du corps des ingénieurs royaux, et contenu dans une déplehe du secrétaire d'état de sa majesté pour les colonies, transmise par massage de son excellence le gouverneur-général, le 30 janvier dermer."-M. Fournier présente un bill pour séparer la paroisse de S. Antoine de l'Isle aux Grues de la municipalité de l'Islet, et en faire une municipalité particulière ;-seconde lecture, le 4 mars prochain.

#### ETABLISSEMENT DE RELIURE.

Coin des Rues Notre-Dume et St. Vincent. E Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux

Lamis, vient de ronveir son

ATELIER DE RELIURE: à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à re cevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien his confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public. M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures

pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Plumes, Encre, &c., &c., &c. Z. CHAPELEAU.

LE REPERTOIRE NATIONAL

DEUX NOUVEAUX VOLUMES. PROSPECTUS.

orsque nous avons commencé la publication de ce Ré-1 pertoire, nous ne voulions reproduire qu'un certain nombre des meilleures pièces de littérature canadienne, devant fournir, en tout, deux volumes. Mais les journaux, plusieurs de nus abonnés et de nos amis nous ont engagé à passer avec moins de rapidité sur les différentes époques et à être moias sevère dats notre choix, afin de requeillir un plus grand nombre d'écrits qui, sans posséder beaucoup de mérite littéraire, pouvaient donner une idée exacte de l'intérêt que les Canadiens nortent à la littérature, comme le du bane de la reine pour le district de Montréal; et aussi; | prouve ce grand nombre d'essais de tout geure que nous avons republiés.

En agrandissant ainsi notre cadre, an désir des journaux. de nos abonnes et de nosamis, nous ne pourrons atteindre que l'année 1844, dans l'ordre chronologique de notre com-

Il nous reste entre les mains un grand nombre d'excelents écrits qui méritent certainement autant, si con plus que tout le reste, d'être conservés par les amis de la littéradant 1847 et 1848 : pour être imprincé .- L'hon. M. Price | ture nationale. Parmi ces écrits, se trouvent les discours (lectures) prononcés aux Instituts Canadiens de Montréale

Nous avons à republier, entre autres, des écrits de MM Phon. A. N. Morin, Phon. E. P. Tache, Phon. juge Mon-1845 et 1846 .- Sur motion de l'hon. M. Boulton, le bill | defet, T. Parent, le Dr. Painchaud, le Rev. P. Martin, F.X. Garneau, P. Chauveau, N. Aubin, F. M. Deronie, A. Patéger les biens des personnes qui meurent intestat dans le mondon, Guil. Lévesque, Chs. Lévesque, A. Lajore, J. Le-Haut-Canada, est la pour la première fois :-seconde lectu- noir, J. Doutre et d'un grand nombre d'autres écrivains dont les noms nous échappent pour le moment.

Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons déjà dit de l'importance et de l'intérêt de ce Requeil Littéraire, chacun l'a compris, nous n'en doutons pas ; si nous n'avons pas reçu tout l'encouragement que nous attendions de la part de nos prochain. M. Brocks présente un bill pour permettre à la computriotes, nous aimous à croice que l'indifference n'y est pour rien, mais que cette faute de patriotisme, car c'en est une certainement, retombe sur la pénurie des tomos. Canada ;-seconde lecture, le 12 mars. - vi. Methot pré- Nous prions, cacore une fois, tous les amis de la littérature cam-lienne de se joindre à nous pour conserver et propager de la compagnie de transport de Québec; --seconde lecture, les écrits canadiens, en s'inscrivant et en faisant inscrire leurs anis sur la liste de nos abonnés. Nous ne demandons rien pour noire travail, nous voudrions seulement payer no déboursés, et voilà tout-

L'accueil bienveillant qu'il a reçu de la Presse Canadienre, doit servir de passeport au Répertoire National aupréde toutes les familles.

Nous nous proposons donc de publier deux nouveaux volumes du Répertoire National ou Recueil de Litterature Canadienne, aux mêmes conditions que les Jeux premiers, c'esteà dire deux mastres par volumes de 384 pages. Nous ferons sortir des livraisons de 64 pages au lieu de livraisons de 32 pages, comme nous l'avons fait jusqu'a présent. -6 livrai as de 64 pages feront un volume.

Ceux de nos abonnés qui ne voudront pas recevoir les deux nouveaux volumes, sont priés de nous en informer J. HUSTON. le plus tôt possible.

Les personnes qui désireraient se procurer les deux premiers volumes, pourront les avoir chez MM. Fabre et Cie., McCor. libraire, Lovell et Gibson, imprimeurs, on bureau de l'Arenir ou en s'adressant à J. Huston, Montreal; chez MM. Fréchette et Frère, Crémazie et Cie., libraires, et en s'adressant à M. F. Vézina, agent, Québec; chez M. Guitte, au bureau de l'Echo des Campagnes, Berthier.

Ces deux premiers volumes contiennent des écrits, en vers ou en prose, de MM. F. R. Augers-N. Aubin-J. G. Barthe-Isidore Bedard-M. Bibaud-George de Boucherville -George Cartier-P. Chanveau-Romuald Cherrier-Dile Odile Cherrier - Chevalier de Lorimier-Joseph Cauchon -F. M. Derome-Foucher-Ph. A. De Gaspe- F. X. Garneau-P. Garnot-A. J. Ginguet-P. Hant-N. D. J. Jauméne-Jean Jacques Larrigue-Pierre Laviolette-Le-M. Chabot, une adresse est votée, demandant " un état des bianc de Marconnay-J. Leuoir-Engène ! Ecuver-J. T. Loranger - A. N. Morin - Charles Mondelet - Dominique bec, pour les années 1844,45, 46, 47 et 48, et aussi le nombre Mondelet - J. B. Meilleur - J. D. Mermet - Amédée Pap neau-Pierre Petit Clere - J. Phelan - O. Peltier-Ls. Pleeph Quesnelmondon—Léon Potel—Et. Parent— S. Raymond - A. S. Soulard - U. J. Tessier - Jean Tache -J. E. Turcotte-D. B. Viger-Jacques Viger-William Vondelvelden et un très grand nombre d'egrits ano-

A la fin du dernier volume, on placera une liste de tous es onvrages publiés en français et en volumes ou pamphlets avec les noms des autours et une liste de tous les journaux français publiés dans le Bas-Canada, avec les noms des éditeurs et des imprimeurs.

Montréal, 29 décembre 1848.

#### LES MELANGES RELIGIEUX

ET

LA PROCHAINE SESSION.

urant la prochaîne session du Parlement Provincial, nous donnerous à nos abonnés un compterendu fidèle desprosédés de nos chambres législatives. Nons ferons tont en nous pour que ce compte-rendu occupe le moins d'espace possible dans notre femile, afin de ponvoir traiter, à mesure qu'elles se présenteront, les mesures les plus importantes, qui n'auraient pas été encore sellisamment discutées.

Durant la session du Congrès Américain à Washington, nous aurons une correspondance régulière de cette dernière ville, afin (e tenir nos lecteurs au courant des procédés du Congrès Américain, dont plusieurs devront hautement inté-

resser nos compatriotes. Nous espérons que les efforts que nous faisons pour augmenter l'intéret et l'utilité des Mélanges Religieux, ne seront pas perdus de vue par les lecteurs Canadiens, qui sauront les reconnaître par un encouragement de plus en plu libéral.

Nous recevrons des abonnements pour la session du parlenent provincial; le prix sera, pour cet espace de temps, de SEPT CHELINS ET DEMI.

Bureauxedes Mélonges Religieux Montréal, 1er décembre 1848.

### MANUEL DE TEMPERANCE.

E Sonssigné, ayant acheté le privilège de l'auteur le 1 Rével. Père Chimiquy, saisit l'occasion d'informer ses pratiques et le public en général qu'il va incessamment, en imprimer une nouvelle édition, revue et considérablement augmentée par l'auteur.

Cette édition sera enrichie du portrait de l'Apôtre de la Tempérance l'Abbé Chiniquy, et ne se vendra pas plus chére que les précédentes.

J. B. ROLLAND.

. ': ': ... ..'

Montréal, 22 décembre 1848.-jco.

## A vendre,

AUX BUREAUX DES MELANGES ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE CETTE VILLE.

### LECALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL

POURL'ANNEE 1849.

Y E CALENDRIER est un des plus complets qui se publient parmi nous. Il est de plus beaucoup amélioré sous lerapport typographique et sous celui de la qualité du papier. Ce Calendrier contient ce qui suit.

Le nom de tous les Saintset de toutes les fêtes qui se rencontrent durant l'année; Les époques ecclésiastiques, politiques, etc., les plus capables

d'intéresser les lecteurs canadiens; Une liste complète des membres du Clergé Catholique des Diocè-

ces de Montréal et de Québec; La liste et les termes des cours de justice; Une table relative au commencement de l'aurore et à la fin du cré-

puscule ; Un tableau de la valeur, etc., des monnaies ; Le commencement des saisons;

La date des quatre-temps Le comput ceclésiastique ;

Le nombre, la date etc., des éclipses pour 1849, calculées avec la lus grande exactitude .

La liste des principaux membres du Gouvernement; La liste des membres de la égislature Provinciale;

La liste des membres du Conseil Législatif; La liste des Examinateurs des Instituteurs pour Québec et Mont éal, etc., etc. La liste complète des Magistrats, des Avocats, des Notaires, des

Médecins, etc. etc. etc. Ce Calendrier se verd à TRES-BAS PRIN EN DETAIL; on

fait sucore une DIMINUTION CONSIDERABLE à ceux qui achétent en GROS. Montréal, 15 janvier 1849.

#### COLLEGE DE REGIOPOLIS KINGSTON, HAUT-CANADA.

ETTE INSTITUTION a commencé ses cours réguliers depuis ces deux dernières années, et elle est sons le surveillance immédiate du Très Revéreed ANGUS MACDONELL, V. G., assistédu Révd. J. FARREL et du Révd. J. MADDEN et d'autres

prof sseurs. Placé dans noc des meilleures localités, le collége de Kingsten est, sans contribut, une des pins belles institutions de ce genre; au ant par son tim et son élégance que par ses dimensions [ayam 5 étages e: 150 pieds de longueur] et l'étendue de son terrein. La vue domine l'entrée du Lac Ontario, la Baie de Quinté, le fleuve,

St. Laurent, la Baie de Cataraqui et toutes les campag es circonvoisines. Quant à la santé et au confort, aucune situation, prés de Kings lon, ne peut lui être comparée.

Le cours d'étude comprend toutes les branches généralement engrignées dans les antres institutions collégiales, savoir : la théologie, la philosophie, les anteurs el .ssiques, le latin, le gree, le français, et l'italien si on le désire.

P année scholaire commence le 14 septembre, et se termine vers le 15 on le 20 de juillet. Le prix de la pension scholaire, de l'enseignement, du chaussage et de la lumière pour année, est de £25 dont moitié payable d'a-

Les externes payent £5 par unuée. Le blanchissage, s'il est fait au Collège est de £2. 10s. Et les frais des médecins, à moins que les parents ne veuillent encourir des risques, sont de £1. On donnera des leçons de musique à ceux qui seront disposés à en

faire les frais. En cas de maladie, des chambres séparées pour l'usage du collége, sontretenues à l'Hôtel Dien, où tous les soins et attentions seront prodignés par les Sœurs de l'établissement, à des prix très réduits. On ne prendra aueun élève pour moins d'une Jemie année. On ne permettra l'introduction dans le collège d'aucun livre, pamphlet

ou autre objet, sans être préalablement examinés, et tout objet trou-vé inadmissible, tel que Roman et livre immeral, sera confisqué. Ancune remise sur la pension n'est faite pour absence à moins qu'elle ne soit d'un mois. Toute charge extra doit être payée six mois d'a-

Tontes lettres envoyées on reques par les étudiants sont sujettes à

On enver, a, quatre fois par année aux parents ou aux tuteurs, un miletin de la conduite et des progres des enfans. Un examen privé aura lieu de temps à autre pendant l'année, et un

autre, public, and lieu à l'ifin de l'année; les parents sont respet tiensement priés d'y assister.

Cette institution, quoique strictemant catholique, receit des jeunes gens de toute autre coyance religieuse; ils y jouiront d'une entire liberté de conscience; toutefois ils seront tenus de se conformer aux exercises public de la maison.

La discipline de collège est douce et paternelle, mais en même emps, ell'est forte. On s'appliquera à veiller à la santé, à la tenue et au bien-être de

l'étudiant, et à lui rendre agréable le séjour de la maison. La bonne conduite et l'ssiduité seront récompensées. L'insubordination et la désobénsance seront punies par des avis privés, des reprimandes publiques, on autrement, comme le cas l'exigera. La conduite on le langage immoral, les habitudes de paresse, ou toute

grave violation de Partie exposent à l'expulsion. S'adresser au Révd. ANGUS MACDONELL, au Collège de Kingston Montréal, 18 août 1848.

### LIBRAIRIE CATHOLIQIE

J. B. ROLLAND, No. 24, RUE ST. VINCENT,

Montreal. N trouvera constamment à cette adresse toutes espèces delivres et sourniture d'école, ainsiqu'un assortiment de livres depriè-res: le tout à des PRIX TRES-REDUITS.

E Soussigne informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et m'il vendra les Livres d'Ecoles, etc., etc., etc., a aussi has prix que qui que ce soit. Voir ses prix avant

l'aller geheter aiffeurs. J. BTE. ROLLAND. Montréal, 5 novembre 1847.

#### DEPARGNES BANQUE

CITE ET DISTRICT DE MONTREJL

PATRON:

Monseigneur l'Evêque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs, P. Beaubien,

W. Workman, Président,
A. Larocque, V. Président,
Francis Hinneks,
H. Holton,
Damase Masson, Joseph Bourret, H. Mulholland, Edwin Atwater Barthw. O'Brien, Jacob DeWitt, Nelson Davis. Joseph Grenier, Henry Judah,

rezu de la Banque.

Montréal, 21 octobre 1847.

L. T. Druminmond,
A VIS est donné parles grésentes que cette fustitution paiern QUATRE PAR CENT sur tous les Dépôts qui seront faits le ou après le premier jour d'août prochaimbes Devors reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures de les coirées des sanctifs et la mais et le la coirées des sanctifs et la mais et la la coirée de la co res dans les soirées des samedis et lundis (les fêtes exceptées) Les applications pour autres affaires requerrantl'attention du Buren. doivent être envoyées les Jendis ou Vendredis, vu que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tons les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigeaient, on pourrait s'occuper des demandes ou applications qui serment faites, ancun autre jour dans la semaine, le Président le Vice-Président étant tous les jours présents au Bu-

JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier

LE DR. P. BEAUBIEN

l'honneur d'annoncer, que les occupations multipliées. qui l'avaient empêché d'exercer sa profession, depais plusieurs années, étant terminées, il en a repris l'exercice, et que les heures de consultation, chez lui, seront de 10 à heures A. M., et de 11 à 3 heures P. M. Montreal, 1er décembre 1818.-3s.

LE DR. DAVIGNON

TOREND la liberté d'informer les citoyens de la ville de Montreal, qu'il a fixé sa résidence dans la maison, encoignure des rues St. Lumbert et desGlacis, côte du faubourg St. Laurent, et voisine d'Andre Onimet, écr., où on pourra le consulter à toute houre. Ayant pratiqué depuis plusierus années la médecine dans toutes ses branches dans la paroisse de Ste. Marie, District de Montreul, il espère que sa longue expérence lui-méritera la confiance du public.

Montréal, 28 novembre 1848.

R. GENAND, coin des Rues Ste. Hélène et des Récollets.

Montréal, 21 Nov. 1848.-5f-1c.

GERIN-LAJOIE, avocat, a établi son Bureau au No. 15, Rue St. Vincent, porte voisine de la Minerve. Montréal, 22 sept. 1848

GARNOT, Professour de français, latin, rhétorique, GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc., rue St. Denis, No. 64, près l'E-

Montréal, 9 Nov. 1848.

A. HUGUET-LATOUR, notaire, No. 16, ruc St. Vincent.

Montreal, 20 oct. 1848.-6m.

#### ARCHITECTURE

MIS. BAILLARGE, architecte, au vieux château St. J Louis, Haute-Ville, Quebec.

NO FRE-DAME ET ST. VINCENT

VERTIT de nouveau ses pratiques que tont son éta VERTIT de nouveauses pratiques que tont son éta blissement est réuni dans ce nouveau local et qu'i a tout à fait abandoané son ancien magasin de la rue et. Paul vis-a-vis- la Place Jacques quartier.

Hattend incessamment par les proclinins arrivages, le RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTE-RIES, articles de goût etc, etc. Montréal, 26 mai.

NE caperbe maison de pierre et autres dépendances, à vendre dans le village Sie. Thèrèse, près du coilége, avec un superbe terrain.

JOSEPH LAJEUNESSE. Montréal, 18 juillet 1848.

IMPRIMEUR

24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL

VERE ses plus sincères remerciments à se- an is et au public por l'ementagement qu'il en a reçu, desnis qu'il a ouvert son atriber typographique, et prend la liberté de sollienter de nouveau leur patronage, qu'il s'efforcera de mériter par le zoin qu'il apportera à d'exécution des ouvrages qui lui seront confiés. On exécute à cette adresse, contes sortes d'impressions telle que,

LIVRES, CATALOGUES, CARTES D'ADRESSE,

Рамрилетя, BILLUTS D'ENTERREMENT, CINCULAIRES, CHEQUES, Polices o'Assurance, TRAITES CARTES DE VISITES,

CONNAISSEMENTS, ANNONCES DE DILIGENCES, PROGRAMMES DE SPECTACLES, ETC. Le tout avec gou; et célérité.

Tout le matériel de son établissement est neuf, acheté depuis einq ou six mois sculement. PRIX TRES-REDUITS.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX. LES MELANGÉS RELIGIEUX se publicat DEUX fois la se-

maine, le MARDI et le VENDREDI. Le PRIX d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES. Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement per moins de

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire nux Melange doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnemer Toutes lettres, paquets, correspondences, etc. etc. doivent êu adressées, françade port. al? Editeur des Mélanges Religieux à Mont

PRIN DES ANNONCES.

£0 2 6 0 0 7 0 3 6 Six lignes et au-dessous, lere, inserticu, Chaque insertion subséquente, Dix lignes et au-dessons, tère, insertion, Chaque insertion subsequente,

Au-lessus de dix lignes, [lère insertion] chaque ligne, 0 0 0 12

Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1 ris contraire. Pour les Aunonces qui doivent paraître Longtemes, pour des

annoncestréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. MM. FABRE, & Cie., libraires VAL. GUILLET, Ecr. N. P. M. D. MARTINEAU, Pirc. V Montréal, Trois-Rivières. Quélice, M. F. PILOTE, Pire. Direct.

cole près del' Eveché, coin des rues Mignonne et St. Deni à JOS. RIVET ET JOS. CHAPLEAU, Propriétaires et Imprimburs.

Bureau des Mélanges Religieux, troisième étage de la Maison d'&